www.cci.nc

CCI info

le magazine des entreprises de Nouvelle-Calédonie

Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie

N°202 - mars 2012

[UN SECTEUR À FLOT [P.20

Le tourisme de croisière

VIE DE LA CCI [p.4 à 6]
- Bientôt, une nouvelle offre pour les TPE
- Conférence sur l'économie à la CCI
- Suivi de la jeune entreprise dans le Nord

DEVELOPPEMENT DURABLE [p.14]
- Les nouveaux critères d'éligibilité de Graine

GRANDS PROJETS [p.18]
- Un prêt sans précédent pour la SMSP

FORMATION [p.29]
- Mieux gérer son temps

INFO PRATIQUE [p.32]
- En savoir plus sur le 0,7% formation

Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie

sommaire

[CCI INFO n° 202 - mars 2012

DOSSIER [P.20]

Le tourisme de croisière

VIE DE LA CCI • [P.4 À 6]

- Bientôt, une nouvelle offre pour les TPE
- A la CCI le mois dernier, une conférence sur l'économie
- Le suivi de la jeune entreprise dans le Nord

NORD-ÎLES • [P.8]

- La Sodil au service des Loyauté

ENTREPRENDRE • [P.10 À 14]

- Zoom entreprise : Laubreaux Marine
- Actualités des entreprises
- Espace Performance : la société 4 étoiles
- Développement durable : nouveaux critères pour accéder à Graine

REPÈRES ÉCONOMIQUES • [P.16 À 18]

- C'est officiel, une sélection de textes issus du Journal officiel
- Indices et tableaux de bord
- Usine du Nord : un prêt sans précédent pour la SMSP

INTERNET • [P.24-25]

- Vu sur Jeco : VIP, Vivre un instant parfumé
- Internet : où trouver un hotspot ?

ECONOMIE • [P.26]

- Tout sur le conseil de gestion en patrimoine indépendant

MANAGEMENT-FORMATION • [P.29-30]

- Formation : mieux gérer son temps
- CFA : le métier de conseillère d'éducation

PRATIQUE • [P.32 À 38]

- Fiche pratique : en savoir plus sur le 0,7% formation
- Questions-réponses
- Agenda
- Foires et salons : ici et ailleurs
- Bourse aux affaires : des opportunités de partenariat
- Le temps de lire : une sélection d'ouvrages reçus au service Documentation

Le CCI INFO est publié par la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie 15, rue de Verdun BP M3 98849 Nouméa Cedex, Tél. 24 31 00 - Fax 24 31 31. *Site internet :* www.cci-info.nc - *Directeur de la publication :* André Desplat. *Comité de rédaction :* Sidonie Ganatchian, Isabelle Papaceit, Marie-Jeanne Stevaux. *Pigistes :* Astrid Bourdais, Aurélie Cornec, Clémence Lehoux, Amélie Rigollet. *Coordination pigistes :* Élisabeth Auplat. *Réalisation :* TamTam, Tél. 27 87 40. *Couverture :* Éric Dell'Erba. *Régie publicitaire :* Agence calédonienne de publication, Tél. 24 35 20. *Responsable de la publicité :* Brigitte Suhami, Tél. 78 88 05. *Impression :* Artypo Ducos, Tél. 28 32 99. *Tirage :* 11500 exemplaires. Le CCI INFO est distribué aux ressortissants de la CCI-NC.

www.cci-info.nc

ÉDITO

photo Marc Le Chélard

André Desplat
Président de la CCI

Avec ses 220 000 passagers annuels et des prévisions des plus optimistes pour les cinq prochaines années, le tourisme de croisière a résolument le vent en poupe. Une opportunité dont le territoire compte bien tirer parti. Depuis quelques années, le secteur de l'hôtellerie flottante s'est considérablement développé en Calédonie : professionnalisation des acteurs, organisation de la filière, diversification des prestations, ouverture d'escales, adaptation des infrastructures aux nouvelles exigences d'une clientèle internationale. Tout est fait pour relever ce défi de taille : transformer ces touristes d'un jour en touristes de plusieurs jours ! Ainsi, d'une économie assez marginale il y a une dizaine d'années, les retombées du tourisme de croisière sont devenues significatives en dépassant le milliard de francs. Les projets et les initiatives semblent laisser présager d'un bel avenir pour la croisière sur le Caillou. Nous y avons consacré notre dossier du mois. Bonne lecture !

EN BREF

[jeunes entreprises du nord

Rejoignez la pépinière d'entreprises de Koné !

photo CCI-NC

Vous êtes prestataire de services et recherchez un bureau à Koné ? N'hésitez pas à contacter Initiative Nord à la CCI Pont-Blanc. La pépinière d'entreprises vous propose en effet d'intégrer un espace convivial parmi d'autres « jeunes pousses ». En plus des services communs mis à disposition, les résidents bénéficient d'une grande visibilité et de la proximité de la CCI. En somme, une formule clé en mains, idéale pour se lancer dans les meilleures conditions. Pour connaître les conditions d'accès et bénéficier d'une visite guidée, un contact : ***Initiative Nord – CCI Pont-Blanc – Koné. Horaires : 7h30-11h30 / 13h30-17h00. Tél. 42 68 42 – ini@cci.nc***

[commerce, industrie, btp

Les jours chômés en 2012

Les négociations concernant les jours fériés chômés pour 2012 sont terminées.
Ainsi, pour la convention collective **commerce et divers,** sept jours ont été retenus. Trois sont obligatoires : dimanche 1er janvier, mardi 1er mai et mardi 25 décembre. Les quatre jours supplémentaires sont : lundi 9 avril (lundi de Pâques), lundi 28 mai (lundi de Pentecôte), lundi 24 septembre et jeudi 1er novembre (Toussaint).
L'industrie bénéficie d'un jour de plus : dimanche 1er janvier, lundi 9 avril, mardi 1er mai, lundi 28 mai (lundi de Pentecôte), samedi 14 juillet, mercredi 15 août (Assomption), jeudi 1er novembre et mardi 25 décembre.
Huit jours également dans le **BTP** : dimanche 1er janvier, lundi 9 avril, mardi 1er mai, jeudi 17 mai (jeudi de l'Ascension), samedi 14 juillet, mercredi 15 août (Assomption), dimanche 11 novembre (Armistice 14/18) et mardi 25 décembre.
Les grilles de salaires, quant à elles, sont disponibles auprès du Medef ainsi que de la CGPME, Confédération générale des petites et moyennes entreprises.
Contacts : Medef, Tél. 27 35 25 – CGPME, Tél. 24 00 66

[santé et sécurité dans les entreprises

Le saviez-vous ?

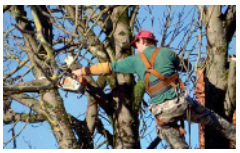

Une loi de pays d'octobre 2009, intégrée dans le code du travail calédonien, fixe le cadre ainsi que les échéances en matière d'évaluation et de prévention des risques en entreprise. Ce travail d'analyse prend en compte tous les aspects liés à la santé et la sécurité au travail et permettra, ensuite, de mettre en place les actions et directives nécessaires pour mieux protéger les salariés.
Depuis le 1er janvier 2012, sont concernées toutes les entreprises et établissements d'au moins 50 salariés et de 11 salariés et plus pour les activités industrielles, de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau, de construction d'assainissement, voierie et gestion des déchets, de blanchisserie et teinturerie de gros et de détail, de transports et communication au sens de la nomenclature d'activité et de produits applicable. Au 1er janvier 2013, les mesures seront étendues aux entreprises et établissements d'au moins 11 salariés. Enfin, d'ici 2014, toutes les entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie devront être à jour dans l'identification des risques et la mise en place de leurs actions.

[Info utile

De nouveaux horaires à la CCI Nouméa

photo CCI-NC

A partir du 2 avril, les horaires d'ouverture de la CCI seront modifiés. Nos bureaux seront ouverts du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Une permanence sera assurée entre 12h00 et 13h30. Pas de changement au niveau du centre de formalités des entreprises, ouvert en continu de 8h00 à 16h00.

[grâce à un partenariat avec la cci de rochefort

Les « autodiags », nouvelle offre 100% TPE

Du 27 février au 2 mars, deux intervenants de la CCI de Rochefort, en Charente-Maritime, sont venus former leurs homologues calédoniens à Nouméa. Ce déplacement est la poursuite d'une collaboration fructueuse lancée début 2011. Elle aboutira à la mise en place d'un nouveau service adapté aux besoins spécifiques des chefs d'entreprises de moins de dix salariés : les autodiagnostics.

photo CCI-NC

Les autodiagnostics ont été également présenté aux syndicats professionnels.

Renforcer son action auprès des très petites entreprises (TPE), qu'il s'agisse d'aide à assurer leur pérennité ou à améliorer leur compétitivité, est une des priorités de la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie. Dans cette perspective, les élus de la mandature actuelle ont mis l'accent sur le développement d'outils spécifiques. Cet axe prioritaire du plan stratégique de développement 2009-2014 est en voie de concrétisation avec la venue de deux intervenants de la CCI de Rochefort-Saintonge, Jean-Philippe Riollet et Stéphane Sannier, respectivement directeur et conseiller du département service aux entreprises. La Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie a, en effet, décidé de s'appuyer sur l'expertise du réseau CCI, et plus particulièrement sur celle de Rochefort qui a créé et développé, en 2001, une ligne de prestations spécifiquement consacrées aux dirigeants des TPE-PME. Elément essentiel de la politique d'appui aux entreprises, ces services répondent parfaitement aux besoins des entrepreneurs calédoniens.

UNE PRESTATION À L'ATTENTION DES TPE

La particularité de l'outil mis au point par la CCI de Rochefort est sa parfaite adéquation avec les exigences des entrepreneurs de TPE. Intitulés « autodiagnostics », ce service est une formation courte, simple et concrète, suivie d'un accompagnement individualisé qui permet d'accroître ses compétences et son efficacité. En effet, si les professionnels ont parfois besoin d'améliorer leurs connaissances, ils ont, par contre, souvent peu de temps disponible. L'intérêt de ces formations est donc avant tout d'être accessible d'un point de vue matériel : le prix est abordable et le temps requis limité. Répondre aux besoins des TPE passe en priorité par la prise en compte des réalités du monde professionnel.

PARTAGE D'EXPERTISE

Le principe des autodiagnostics repose sur la combinaison d'une formation pragmatique et d'un accompagnement personnalisé. Un de ses avantages est de permettre une mise en application immédiate. Au final, c'est un dispositif novateur, idéal pour tous ceux qui disposent de peu de temps mais souhaitent optimiser leurs pratiques et gagner en compétences. En accueillant deux experts des autodiagnostics, la CCI de Nouvelle-Calédonie bénéficie de l'expérience et du savoir-faire développé depuis dix ans en Charente-Maritime. Jean-Philippe Riollet est d'ailleurs à l'origine du développement des autodiagnostics à la Chambre de Rochefort-Saintonge. Autant dire qu'avec Stéphane Sannier, ils connaissent parfaitement leur sujet. Leur venue sur le territoire a été l'occasion d'une transmission de savoirs et de méthodes ainsi que d'un partage d'expérience. Au-delà des cinq jours consacrés au transfert de compétences, un suivi et des échanges réguliers seront engagés entre les deux CCI. Un des atouts de cette coopération repose sur le fait que le tissu économique de Rochefort-Saintonge est structurellement très proche du tissu calédonien : les TPE y occupent une place prépondérante. Si ces similitudes sont intéressantes, le pôle appui aux entreprises de la CCI de Nouvelle-Calédonie développera ses prestations de façon autonome, en adaptant son offre et ses outils aux problématiques spécifiques du territoire. Ainsi, lors de leur mise en place en juin prochain, les autodiagnostics seront parfaitement adaptés aux besoins des ressortissants calédoniens.

DÈS JUIN, ANALYSE FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE

Dans le cadre des autodiagnostics, les TPE pourront suivre deux formations à la CCI dès juin : « Sachez prévoir votre trésorerie » et « Analyser la santé financière de votre entreprise ». Ces deux thématiques, aujourd'hui incontournables, permettront aux chefs d'entreprise d'acquérir les connaissances de base… et de visualiser leur activité de façon plus sereine. ***Pour en savoir plus, service « Développement et appui aux entreprises » - Tél. 24 31 15 – dce@cci.nc***

[bilan 2011, perspectives 2012

Optimisme de rigueur sur l'économie calédonienne

Le 21 février dernier, la province Sud organisait une conférence animée par l'économiste Olivier Sudrie à l'auditorium de la CCI. Dans un contexte mondial relativement morose, la situation économique de la Nouvelle-Calédonie se distingue néanmoins par un bilan 2011 plutôt positif et des perspectives 2012 encourageantes.

L'année 2012 sera une année « nickel » pour la Nouvelle-Calédonie. photo D.R.

Les entrepreneurs témoignent, depuis quelques temps déjà, de doutes concernant l'avenir. Les incertitudes institutionnelles propres au statut de la Nouvelle-Calédonie viennent s'ajouter à un contexte de crise mondiale. Afin de mieux cerner la situation de la Nouvelle-Calédonie, la province Sud a organisé une conférence à destination des acteurs économiques du pays. Intervenant principal, Olivier Sudrie a présenté des chiffres rassurants. *« Un bon cru »*, a-t-il établi, qualifiant le bilan économique de l'année 2011. Avec une croissance du PIB d'environ 3% qui rejoint le niveau de croissance réelle du secteur du nickel, les chiffres témoignent d'une dynamique enviable. La création de richesse s'élèverait à dix-sept milliards de francs environ sur 2011. Bonne année donc, même si les taux apparaissent comme relativement normaux pour la Nouvelle-Calédonie. Un chiffre en particulier reflète la bonne santé du territoire : la croissance de l'emploi marchand hors nickel qui atteint 4,7%.

EN 2012, PRODUCTION EXPONENTIELLE DE NICKEL

Après ce premier bilan, Olivier Sudrie a exposé les perspectives sur 2012. *« Nous sommes à la veille d'un « boom » du nickel »*, a annoncé l'économiste. Si les résultats de 2007 avaient été particulièrement bons grâce à la flambée des cours sur le marché des métaux, l'année 2012 et les suivantes pourraient également être exceptionnelles, selon monsieur Sudrie, du fait de l'augmentation des quantités produites et exportées. En effet, la SLN, Société le Nickel, devrait accroitre sa production de 7%, mais ce sont les usines du Nord et du Sud qui devraient véritablement tirer les volumes vers le haut.

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES CONCENTRÉES PROVINCE SUD

La province Sud continue de centraliser la majorité des activités créatrices de valeur ajoutée. Son rôle en tant qu'acteur économique reste important, ainsi que le démontre Olivier Sudrie. Avec un budget de 57 milliards de francs par an, soit 6,2% du PIB, dont 11,5 milliards consacrés à l'investissement, la province génère 73 milliards de richesse grâce à l'effet multiplicateur. Les secteurs du BTP, des services, du commerce et de l'industrie en sont les principaux bénéficiaires. Au final, cela contribue à près de 10% du PIB, soit autant que le secteur du nickel. A cela s'ajoute l'action spécifique de la société d'économie mixte Promo-Sud, présenté comme le *« bras financier de la province »* en faveur du développement économique. De nombreux projets d'investissement sont actuellement en cours, notamment dans le secteur hôtelier. L'action de Promo-Sud intervient de façon complémentaire à celle de la province et conforte un dynamisme économique globalement satisfaisant.

PROMO-SUD SOUTIENT L'INITIATIVE PRIVÉE

La société de financement et de développement de la province Sud, ou Promo-Sud, a été créée en 1992 pour promouvoir les entreprises locales. Son premier projet concernait déjà le secteur hôtelier avec le complexe du Méridien à Nouméa. Aujourd'hui, Promo-Sud détient 400 chambres. Ce chiffre devrait doubler dans les années à venir, notamment grâce aux neuf milliards de francs CFP investis dans la construction du Sheraton de Deva. Au total, Promo-Sud participe à 70 sociétés et représente 30 milliards d'actifs répartis dans des secteurs aussi variés que l'aquaculture, les transports, les mines, l'agroalimentaire…

[grâce à une convention avec la province nord

Les jeunes entreprises suivies de très près

La CCI vient de professionnaliser son offre de prestations à destination des jeunes entreprises du Nord. En effet, grâce à une convention avec la province Nord, les structures de moins de deux ans peuvent bénéficier d'un accompagnement sur mesure, directement au sein de l'entreprise et durant un an, renouvelable une fois. Présentation d'un dispositif innovant, intégrant également un logiciel de gestion entièrement conçu par la CCI.

photo CCI-NC

Un accompagnemant personnalisé permettra de mieux cibler les besoins des jeunes entreprises.

Mieux suivre les jeunes entreprises en leur proposant une formule adaptée sur une période donnée, tel est donc le principal objectif de ce dispositif. En effet, la CCI, soutenue dans cette démarche de proximité par la province Nord, vient de mettre en place de nouveaux outils pour cette offre de service. Les conditions pour en bénéficier : être situé dans le Nord et avoir créé sa structure depuis moins de deux ans. Avant le démarrage de cet accompagnement personnalisé, il s'agit pour la CCI de pouvoir bien cibler les besoins de l'entreprise. Un diagnostic est alors réalisé par le conseiller CCI qui fait apparaître les forces et faiblesses de l'entreprise. Ensuite un planning d'actions est établi sur une période d'un an. Les travaux seront menés autour de cinq modules techniques détaillés ci-après.

PROXIMITÉ ET OFFRE À LA CARTE

Concrètement, cet accompagnement personnalisé se déroule sur un an, à raison d'un ou de deux entretiens par mois avec un des quatre conseillers de la CCI qui se déplacent au sein de l'entreprise. Au total, environ 73 heures de suivi par an sont assurées. Cinq modules, qui touchent tous à la vie de l'entreprise aussi bien au niveau de l'organisation interne, que des ressources humaines ou encore de la rentabilité économique, sont inscrits au programme. Au total, 24 outils sur le logiciel Excel et 45 fiches pratiques ont été développés en interne à la CCI et constituent une véritable boîte à outils pour l'entreprise. Par ailleurs, et c'est l'un des axes forts, la CCI a réalisé un logiciel de gestion maison. Ce dernier regroupe non seulement tous les outils nécessaires au suivi des recettes et dépenses mais il permet surtout de mesurer, via des tableaux de pilotage et d'inventaires, la viabilité économique de l'entreprise.

UNE BOÎTE À OUTILS AVEC UN LOGICIEL CCI

Le premier module s'attache aux incontournables de la vie administrative d'une entreprise et contient toutes sortes de modèles : devis, factures, chrono et liste des documents à conserver. Le deuxième module concerne la fiscalité avec toutes les échéances : calendrier, déclaration de la taxe de solidarité sur les services, liens vers les sites Internet en fonction des besoins potentiels et présentation des différents impôts.

Un chapitre est consacré au droit du travail avec les procédures liées à l'embauche, les modèles de contrats ou encore un tableau automatique pour le suivi des heures travaillées, permettant d'établir une fiche de salaire. Les deux derniers modules vont encore plus loin et proposent notamment, via le logiciel CCI, une analyse de la rentabilité économique de l'entreprise, accompagnée d'indicateurs de pilotage, en fonction du secteur d'activité. Outils de calcul automatiques pour faire son bilan, fiches techniques pour aider les entrepreneurs à interpréter les résultats du bilan, soldes intermédiaires de gestion et ratios. Tout y est pour permettre au jeune entrepreneur d'appréhender la situation financière de son entreprise, de mettre toutes les chances de son côté et… en toute sécurité.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Pour pouvoir bénéficier de l'offre, une seule adresse
CCI Pont Blanc
44 lotissement "Les cassis"
BP 434 - 98860 Koné
Tél : 42 68 20 – Fax : 42 47 72
Courriel : kne@cci.nc

[transport, tourisme, habitat social

La Sodil, un outil de développement des îles Loyauté

Société anonyme d'économie mixte de la province des îles, la Sodil vient de fêter ses vingt ans. Cet outil de financement associe des partenaires privés et publics et joue un rôle essentiel tant au niveau du développement économique que social. Transport, hôtellerie ou encore pêche font partie des filières financées. Retour sur ses principales missions.

photo Destination Îles Loyauté/Stéphane Ducandas

La Sodil œuvre pour le désenclavement des îles.

Outil de développement et de financement au service des quatre îles Loyauté, la Sodil, depuis sa création en 1991, a su accompagner les projets portés par les petites et moyennes entreprises. *« Pour les décideurs de la Sodil et de la Province des îles, de gros efforts ont été réalisés depuis le début, en faveur de la population et du désenclavement »,* souligne William Ihage, nouveau directeur depuis le 1er février 2012. En effet, l'une des premières missions de la Sodil était de rompre l'isolement de Tiga à travers la mise en place d'une ligne maritime jusqu'à Lifou.

DES FILIÈRES PORTEUSES

Aujourd'hui, la Sodil s'implique dans six domaines différents : l'agroalimentaire, le transport, le tourisme, le financement de projets, l'habitat social et les mines. *« Le secteur du transport a connu un développement chaotique au cours des premières années »,* rappelle Samuel Hnepeune, ancien directeur de la Sodil, en poste de 2005 à 2011. *« En effet, cette activité est complexe car partagée entre plusieurs collectivités, avec des objectifs économiques qui doivent s'accorder avec un désenclavement des îles ».* Récemment, la desserte des îles Loyauté a été renforcée à travers le rachat de la Sudîles et la consolidation d'Air Loyauté avec une flotte de cinq appareils. Interrogé sur le secteur de la pêche et de l'agroalimentaire, Monsieur Hnepeune affirme qu'il s'agit de *« la branche la mieux structurée (…), Navimon étant aujourd'hui le leader de son secteur avec une moyenne de 1000 à 1200 tonnes de production annuelle (…) ».* L'habitat social, confié à la Sodil en 2006, a représenté un budget de 1,9 milliard entre 2007 et 2011, soit 274 attributions réparties sur l'ensemble des îles. L'activité de prise de participation, à travers la Soparil, a permis d'accompagner 70 PME, soit un chiffre d'affaires de 1,5 milliard. *« Le bilan est positif, synthétise le nouveau directeur. La Sodil a développé des secteurs dans lesquels elle s'investit aujourd'hui. Elle va chercher à les consolider et à les développer de manière cohérente. »*

LE TOURISME A LE VENT EN POUPE

La Sodil détient quatre établissements de renom répartis sur trois îles, à savoir le Drehu Village et l'Oasis de Kiamu à Lifou, le Nengone Village à Maré et le Paradis d'Ouvéa. Interrogé sur les perspectives de développement de ce secteur dans lequel la Sodil fonde beaucoup d'espoir, William Ihage assure qu'un *« autre établissement devrait voir le jour à Lifou d'ici 2014. Il s'agira du Cap des pins, un cinq étoiles de 40 à 50 clefs ».* Ce projet succède aux travaux de rénovation et d'extension de l'Oasis de Kiamu, achevés début 2011. *« L'idée est de fédérer les acteurs sociaux et économiques, mais aussi les coutumiers. Créer de l'emploi pour permettre la sédentarisation des Loyaltiens est primordial »,* insiste-t-il. Un avenir prometteur dans le tourisme se dessine dans les îles Loyauté.

LA PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Au 31 mars 2011, le capital social de la Sodil s'élevait à 267 millions de F CFP, avec une situation nette de plus de 1 milliard F CFP. Une bonne santé financière depuis 1991, année durant laquelle la Sodil entrait dans le capital de la Société minière du Sud Pacifique (SMSP). En 1999, elle devient actionnaire d'Eramet (30 %) et de la SLN (8 %).

Laubreaux Marine, des projets innovants

Installé depuis une douzaine d'années sur le territoire, le bureau d'études Laubreaux Marine est devenu un partenaire incontournable des projets maritimes en Nouvelle-Calédonie. Tony Laubreaux, ingénieur architecte naval, est impliqué dans plusieurs projets innovants comme la conception d'une barge motorisée desservant des îlots de Poum.

photo Aurélie Comec

Tony Laubreaux est fortement impliqué dans les projets maritimes.

CCI Info : Quelles sont les principales activités de Laubreaux Marine ?
Tony Laubreaux : Nous apportons des conseils aux professionnels du transport maritime. En effet, ces derniers sont tous soumis à une réglementation stricte. Pour pouvoir obtenir le permis d'exploitation d'un navire, il faut donc respecter des normes assez complexes. Nous nous chargeons alors de préparer les dossiers techniques. Ce travail continue après la mise en service des unités, car les propriétaires et exploitants doivent maintenir leur permis de navigation. Par ailleurs, nous réalisons également la conception de bateaux pour le compte de professionnels, c'est ce que l'on appelle l'architecture navale.

CCI Info : Justement, en quoi consiste le métier d'architecte naval ?
TL : L'ingénieur architecte naval intervient dans différentes missions. Il peut s'agir de la conception des navires et l'élaboration de plans et documents. Un architecte naval peut également réaliser une étude de stabilité (la stabilité des navires est un élément essentiel de leur sécurité et fait l'objet d'un contrôle systématique), la remise à jour de documents et de notes de calculs et le suivi de chantier. Enfin, l'architecte naval apporte ses conseils aux armateurs dans de nouveaux projets, dans lequel l'achat d'un navire formerait un élément essentiel.

CCI Info : Votre entreprise a participé à de nombreux projets comme celui du Betico ou du Seabreeze qui dessert les Belep. Vous avez également conçu un « speed boat » pour un client australien. Parlez-nous de ce projet peu commun.
TL : Le speed boat que nous avons conçu, un « Jet Cruiser », est utilisé pour transporter des passagers afin de leur faire découvrir la rade de Sydney, le tout avec une sensation de vitesse. Avec ses 18 mètres de long, il embarque jusqu'à 65 touristes. Sa motorisation est impressionnante : 2 moteurs de 660 chevaux chacun qui fonctionnent à l'aide de propulsion par turbine. Nous avons réalisé la conception des plans en 2008, puis il a été construit en Australie.

CCI Info : Quels sont vos projets en cours de réalisation ?
TL : Nous réalisons une assistance technique auprès d'une grande société de pêche dans le cadre de la mise en service d'un nouveau thonier. Le navire a été acheté d'occasion en Nouvelle-Zélande, il devrait bientôt obtenir son permis d'exploitation, dès qu'il sera enregistré sous pavillon français. Autre projet important, celui de la conception d'une barge autopropulsée d'environ 18 mètres qui sera utilisée pour la desserte des îlots de Poum. La barge comportera un pont de travail pouvant accueillir notamment un camion-citerne qui viendra ravitailler les îlots en eau douce. Des matériaux et engins de construction pourront également être acheminés pour permettre une amélioration des infrastructures sur place. Elle sera construite en aluminium, conçue pour un tirant d'eau minimum et avec une propulsion adaptée lui conférant une grande manœuvrabilité pour aider à l'accès aux îlots.

CCI Info : Vous participez également à la conception des plans d'un futur navire antipollution pour le compte de la Sodemo. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce projet ?
TL : En effet, la Sodemo va bientôt se doter d'un bateau antipollution afin de nettoyer les marinas en récupérant tous les déchets flottants. Laubreaux Marine a réalisé les plans : il s'agit d'un petit catamaran doté d'une coque de 6 mètres. Un système automatique de récupération des déchets flottants ainsi que des hydrocarbures a été conçu. Aujourd'hui, je réalise tous les plans de construction. Ce navire, construit sur le territoire, devrait être en service en milieu d'année.

ZOOM ENTREPRISE - MODE D'EMPLOI

Notre magazine propose de découvrir chaque mois une entreprise nouvelle, un procédé pointu ou encore une activité innovante. Cette rubrique n'est ni une publicité déguisée, ni un publi-reportage. La partie rédactionnelle est confiée à un journaliste professionnel et la décision de publier ou non un article revient au service de la rédaction du magazine.
Renseignements : service communication
Tél. 24 31 00 ou com@cci.nc

LUXE ET CONFORT À BORD

Sa présence parmi les bateaux charters de port Moselle ne passe pas inaperçue : 18,50 m de long, une coque aux formes d'un trawler, de jolis tauds verts, un pont supérieur avec une terrasse, **le TaKA** en impose dès le premier regard. D'ailleurs, cette impression de confort soigné et de sécurité se confirme au moment de monter à bord. Le navire, entièrement climatisé, possède trois grandes cabines, avec des lits double, deux salles d'eau dont une privative équipée d'une baignoire. Côté carré, il s'agit d'un vrai espace de convivialité avec bar américain, cuisine et… home vidéo. Cette unité de prestige se veut actuellement le seul bateau de croisière de luxe à la location, avec équipage. L'activité a été développée depuis juillet 2011 par la société du même nom. L'objectif est de cibler une clientèle différente du charter classique. « Sunset cruise », dîners, événementiels et même réunions de travail font partie des prestations proposées. Dans ce cas, le TaKa peut accueillir quatorze personnes au total. L'équipage s'occupe de toute la logistique, de l'accueil à la restauration. Mais le must réside dans la croisière de luxe organisée sur deux, trois, cinq et sept jours. Les « escales » sont déterminées à l'avance selon la formule choisie. Six personnes au maximum, trois couples de préférence, peuvent profiter pleinement de la mer. Les tarifs comprennent la location du bateau avec équipage, le carburant ainsi que les repas. *Pour une information complète, n'hésitez pas à contacter Croisières TaKA prestige.*
Tél. 86 66 17 - 83 62 14
Egalement sur Facebook.

ESPRIT SAIN DANS UN CORPS SAIN

« Fleur de zen », tel est le nom de cette nouvelle gamme de cosmétiques sans paraben. Ces produits sont tous à base d'extraits végétaux naturels, enrichis d'huiles essentielles. Selon la conceptrice, Virginie Ricart, ces dernières agiraient autant sur le plan physique que sur l'état émotionnel. La santé du corps imbriquée dans celle de l'esprit : cette notion a été approfondie durant des voyages en Inde et à Bali où cette esthéticienne de métier a étudié les plantes. Aujourd'hui, huit produits sont disponibles : crèmes, gommages pour le visage et le corps, lait hydratant et huile nourrissante ou encore produits contre la cellulite. Seize acides aminés, des protéines, des oligo-éléments, de la lavande… que de bons ingrédients pour lutter contre le temps et être bien dans sa peau !
Pour en savoir plus, www.fleurdezen.nc

UN HÔTEL D'AFFAIRES À DUCOS

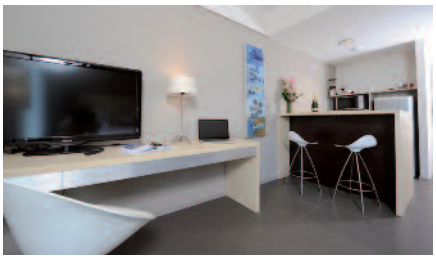

Le projet était en cours de réalisation depuis quelques temps. Aujourd'hui, le premier hôtel d'affaires est sorti de terre et a ouvert ses portes début mars. Situé au cœur du Forum, à Ducos, l'**Hôtel du centre** vise les chefs d'entreprise en déplacement, les VRP ou encore les investisseurs en prospection en Nouvelle-Calédonie. Avec ses 59 chambres et suites, il combine design, technologie et met à la disposition de sa clientèle tout l'équipement nécessaire pour un séjour professionnel réussi : chambres équipées avec kitchenette, espace bureau avec connexions, ainsi que tous les service de proximité. Par ailleurs, le business center comprend neuf salles de réunion modulables, entre 17 et 77 m². Cet espace bénéficie d'un équipement technologique indispensable : lounge, vidéoprojecteurs, écrans, connexion Internet. A proximité, la clientèle aura accès à tous les commerces et services dont elle aura besoin : banques, restaurants ou encore pressing et location de voitures. *Pour faire ses réservations, www.hoteldu centre.nc*

UN DEUXIÈME POINT DE VENTE POUR SODIVAL

Après Ducos, le spécialiste en vins et spiritueux a ouvert un deuxième point de vente dans l'immeuble Mirage Plaza, baie des Citrons. Plus de 250 vins et champagnes ainsi qu'un grand choix de produitts d'épicerie fine sont proposés. *Ouvert 7/7 en continu de 10h00 à 21h00.* ***Sodival Plaza,*** *c'est au 27, promenade Roger Laroque - Tél. 28 27 20*

UNE CYBERCARAVANE AUX LOYAUTÉ

Avec ses douze ordinateurs à bord ainsi qu'une connexion à Internet, ce drôle de véhicule sillonne les routes des îles Loyauté. Objectif : permettre aux jeunes ainsi qu'aux gens des tribus d'avoir un accès à l'informatique et aux technologies de l'information. Ce dispositif, initié par la province des Îles en partenariat avec l'Etat et l'Office des postes et télécommunications, est déployé durant toute l'année scolaire à Maré, à Lifou et à Ouvéa.
Pour savoir à quel moment la caravane passera dans votre commune, un seul contact, province des îles Loyauté – tél. 45 51 00

SERDIS CERTIFIÉE

C'est officiel, **Serdis** du groupe Ballande vient de décrocher la certification Iso 9001 : 2008, devenant ainsi la première société grossiste alimentaire du territoire, récompensée pour sa démarche. Cette norme, axée en priorité sur la satisfaction du client, implique la mise en place d'un processus d'amélioration continue. *Serdis Tél. 27 09 94*

FORMALITÉS POUR L'AUSTRALIE

Afin de centraliser les demandes de visas de long séjour et de permis de travail auprès de nos voisins australiens, le centre TT services a ouvert ses portes.
Situé rue de Sébastopol, immeuble le Central, le bureau 104 reçoit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 – Tél. 24 76 84.

DEUX GUICHETS DE PLUS POUR LA BNC

Installés sur les sites des stations-services Total Magenta et Total Anse-Vata, ces deux guichets automatiques permettent aux clients de la **Banque de Nouvelle Calédonie** d'effectuer certaines opérations sans passer par leur agence : retrait bien sûr, mais surtout impression d'un RIB, consultation du solde des comptes ainsi que commande de chéquiers. Par ailleurs, ces nouveaux automates appartiennent à la dernière génération des GAB : écran 15 pouces, anti-piratage et système de contrôle de la luminosité. Cette dernière caractéristique permet d'avoir une bonne lecture des informations à l'écran, même en cas de fort ensoleillement. Un avantage qui sera apprécié sur notre île.

espace Performance

« 4 étoiles » par amour pour la gastronomie

Créée fin 2011, la société « 4 étoiles » a publié le premier numéro d'un magazine culinaire du même nom en décembre dernier. Présentation de ce nouveau résident de la pépinière Espace Performance et de ses trois cogérantes : Véronique Vidal, Audrey Poletti et Ellen Deckers.

photo Aurélie Cormec

De g à dr, Ellen Deckers, Véronique Vidal et Audrey Poletti

CCI Info : Comment est née la société 4 étoiles?

4 étoiles : Notre équipe est 100% féminine : une journaliste, une photographe infographiste ainsi qu'une commerciale, responsable de la logistique. Cependant, « 4 étoiles », c'est avant tout une histoire d'amitié entre trois personnes qui partagent une passion commune : bien manger et bien vivre en Nouvelle-Calédonie. Nous avons simplement souhaité partager cette passion en mettant en valeur le patrimoine culinaire local qui, jusqu'à présent, ne disposait d'aucun support. Cette idée germait depuis le mois de juillet. Nous avons déposé les statuts en novembre et sorti le premier numéro un mois plus tard.

CCI Info : Vous êtes à la fois une maison d'édition, une agence de communication et une régie publicitaire. Quels sont vos projets pour l'avenir ?

4 étoiles : Nous avons pour objectif de sortir deux exemplaires du magazine par an, ainsi que des suppléments. Le premier numéro a été très bien accueilli, notre challenge est désormais de travailler de mieux en mieux ! Par ailleurs, nous aimerions développer la communication institutionnelle. Nous avons, par exemple, travaillé pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, sur la réalisation de brochures.

CCI Info : Vous avez toutes les trois des parcours bien distincts. Comment avez-vous acquis votre savoir-faire dans le domaine de l'édition ?

4 étoiles : En effet, nos profils sont bien différents : une ethnologue qui présente une expérience diversifiée dans la presse magazine, une graphiste qui dispose d'une formation en communication audiovisuelle, et une juriste qui a déjà été commerciale pour différents supports magazines. Nous sommes finalement très complémentaires aussi bien au niveau de nos compétences que de nos caractères !

CCI Info : Pourquoi avoir fait le choix de vous installer à l'Espace Performance ?

4 étoiles : Nous connaissions déjà la pépinière d'entreprises de la CCI et nous apprécions particulièrement les services offerts comme la logistique ou le service Documentation de la CCI. Cela représente un bon appui pour démarrer une activité. Il nous fallait trouver un bureau pour pouvoir travailler ensemble et la pépinière est idéalement située, au cœur de Nouméa. Enfin, cette situation nous permet de profiter de certaines synergies avec les entreprises voisines.

LES AUTRES RÉSIDENTS

- AB Ingenierie
- AD Rent
- Association Ecko
- Association Graine
- Association NC Covoiturage
- Association Synergie
- Axis consultant
- COD Consulting
- Couveuse d'entreprises
- Eau et Environnement
- GZ Assistance
- Ingenium
- Map International
- Melting Prod
- Nouméa Informatique
- Nouvelle-Calédonie Initiative
- Pop Events
- Sarl AW, Architecture Workshop

CONTACT

Espace Performance,
la pépinière d'entreprises de la CCI
15, rue de Verdun - BP M3
98849 Nouméa Cedex
Tél. 24 31 05 - Fax. 24 31 04
www.esp.cci.nc - esp@cci.nc

Graine assouplit ses critères d'éligibilité

Depuis 2009, Graine, Groupement pour agir et innover pour l'environnement, délivre des agréments aux entreprises en vue de l'obtention d'un prêt pour l'environnement et la maîtrise d'énergie (Peme). L'association a désormais assoupli ses critères afin de faciliter l'accès à ce financement pour les PME.

Le futur hôtel Gondwana au Quartier Latin est le 1er projet agréé par Graine en 2009.

Énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie, efficacité énergétique, réduction des pollutions, labels environnementaux ou encore travaux de mise aux normes environnementales, les chefs d'entreprise intéressés par un projet d'investissement bénéficient depuis trois ans d'un dispositif spécifiquement dédié à leur accompagnement : Graine.

ENCOURAGER L'ACCÈS AU PEME

Outre sa mission d'assistance technique, cette association délivre les agréments pour les projets d'investissement en vue de l'obtention par l'entreprise d'un prêt bancaire à taux préférentiel, le Peme. Distribué par les banques de la place, ce prêt soutient les projets des entreprises visant à réduire les impacts négatifs de leur activité sur l'environnement ou à mieux maîtriser leur consommation d'énergie. Jusqu'à présent, plusieurs conditions d'éligibilité étaient exigées pour en bénéficier. Ainsi, pour une entreprise de moins de 100 salariés et un chiffre d'affaires annuel hors taxe de 1,2 milliard de francs, le plafond de ce prêt était fixé à 60 millions CFP et, bien sûr, strictement réservé aux investissements environnementaux. Au-delà, une autre ligne de crédit était allouée avec un plafond fixé à 240 millions. *« Aujourd'hui, le Peme peut porter sur la totalité des investissements pour les projets inférieurs à 20 millions, mais dans la mesure où le volet environnemental reste prépondérant »,* explique Aurélie Fourdrain, chef de projet Graine, ajoutant que *« au-delà de 20 millions, le Peme redevient limité aux investissements environnementaux ».* Une simplification au profit des petites et moyennes entreprises, public cible de cet assouplissement. *« Auparavant, les PME devaient contracter deux prêts différents, l'un pour les investissements environnementaux, l'autre pour le reste, ce qui compliquait parfois les démarches alors même que leurs investissements étaient – et sont encore – souvent limités,* poursuit Aurélie Fourdrain. *Tout le monde souhaitait aller dans ce sens, les entreprises, les chambres consulaires, les banques ou encore Graine. »*

FAIRE CROÎTRE L'ACTIVITÉ DE GRAINE

En deux années d'existence, Graine a déjà agréé 28 projets pour un total de 886,5 millions de francs d'investissements environnementaux. *« Avec l'élargissement des critères d'exigibilité, nous espérons un regain d'activité et d'intérêt de la part des petites et moyennes entreprises pour le Peme »,* explique la chef de projet. Un espoir semble-t-il bien fondé puisque tous les partenaires jouent le jeu : *« Les banques ont par exemple bien pris la mesure du produit et le proposent de plus en plus à leurs clients. »* Mais Graine dispose également d'un *« réseau bien implanté entre les acteurs, provinces, chambres consulaires, cabinets de défiscalisation, Nouvelle-Calédonie Initiative (NCI), Institut calédonien de participation (Icap) ou banques ».* De plus, Aurélie Fourdrain note que, *« malgré une réglementation encore peu contraignante, la problématique, notamment pour la protection de l'environnement, les déchets banals ou encore les énergies renouvelables, prend de l'ampleur ».* Une tendance que Graine a résolument choisi, avec ses partenaires, de faire germer.

28 PROJETS AGRÉÉS EN DEUX ANS

Sur les 28 projets, 19 se trouvent à Nouméa, un en province Nord et deux en province des Îles. Les six autres sont situés en province Sud. Les éco-entreprises (entreprises travaillant dans le domaine de l'environnement) représentent 43 % des projets agréés, dont la moitié dans le domaine des déchets (collecte et traitement). Le tourisme représente lui 14% des projets, l'industrie un peu plus de 10%. En deux ans, 180 entreprises ont été rencontrées.

Contact : Graine, Espace performance de la CCI
15 bis rue de Verdun Nouméa. Tél. 24 40 72
Mail : a.fourdrain@graine-nc.com

QUI SONT LES PARTENAIRES DE GRAINE ?

Le réseau est constitué des trois chambres consulaires, de l'Agence française de développement (AFD), de la Banque européenne d'investissement (BEI), des quatre établissements bancaires de Nouvelle-Calédonie (BCI, BNC, BNP, SGCB) et des collectivités locales (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et provinces).

NOUVELLE-CALÉDONIE

Transfert de compétences

- Sécurité civile : le transfert prend effet le 1er janvier 2014.
- Droit civil, règles concernant l'état civil et droit commercial : si les conditions prévues ne sont pas remplies le 1er juillet 2013, le transfert prend effet le 1er jour du quatrième mois qui suit leur réalisation et au plus tard le 14 mai 2014.

Loi du pays n° 2012-1 et 2 du 20.01.12
JONC 8745 du 26.01.12

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Modalités

L'organisation de l'enseignement primaire en Nouvelle-Calédonie a été définie avec notamment un socle commun de connaissances et la mise en œuvre d'un projet éducatif.

Del. 191 du 13.01.12 - JONC 8746 du 27.01.12

TRANSPORT AÉRIEN

Accord avec l'Australie

L'accord aérien « Memorandum of Understanding » entre la Nouvelle-Calédonie et l'Australie est approuvé.

Del.187 du 09.01.12
JONC 8739 du 09.01.12

Continuité pays

Il est institué un dispositif transitoire d'aide à la continuité pays destiné à faciliter les déplacements par la voie aérienne des résidents des îles Loyauté, de l'île des Pins et de la commune de Belep entre ces îles et la Grande-Terre.

Del. 184 du 09.01.12
JONC 8739 du 09.01.12

FORMALITÉS

Annonces légales

Les annonces judiciaires et légales pourront être insérées pour l'année 2012, au choix des parties, dans l'un des journaux suivants :

- les Nouvelles calédoniennes
- Télé 7 jours Nouvelle-Calédonie
- Les infos

Arr. HC/DIRAG/SELP 635 du 2.12.11
JONC 8742 du 17.01.12

COMMERCE EXTÉRIEUR

Taxes agricoles

A la suite d'une erreur matérielle, les annexes 1 et 2 de la délibération n° 174 du 28 décembre 2011 (publiée au Journal officiel n° 8733 du 30 décembre 2011) sont remplacées.

Erratum à la délibération n° 174 du 28.12.11
JONC 8741 du 12.01.12

FORMATION

Mines et carrières

Les programmes suivants mis en œuvre par le centre de formation des techniques de la mine et des carrières (CFTMC), sont habilités pour l'année 2011 au titre de l'article Lp. 544-3 du code du travail de Nouvelle-Calédonie :

- certificat d'aptitude professionnelle de conducteur d'engins de chantier, de travaux publics et carrières
- certificat d'aptitude professionnelle de mécanicien de maintenance des matériels, option matériels de travaux publics et de manutention
- conducteur de bouteur et de chargeuse
- conducteur de pelle hydraulique et de chargeuse pelleteuse
- mécanicien réparateur d'engins de chantier

Arr. 2012-041/GNC du 03.01.12
JONC 8741 du 12.01.12

VAE

La liste des accompagnateurs habilités par les autorités certificatrices pour la VAE, validation des acquis de l'expérience, des demandeurs d'emploi au titre de l'année 2012 a été fixée.

Arr. 2012-277/GNC du 07.02.12
JONC 8754 du 16.02.12

Le bâtiment du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
photo NH

Maison de l'étudiant

Le groupement d'intérêt public Maison de l'étudiant est créé. Il a pour objet de rechercher, proposer et promouvoir toutes mesures susceptibles de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'étudiant poursuivant un cursus d'enseignement supérieur en Nouvelle-Calédonie dans le respect de l'autonomie des membres qui le composent et dans le cadre de leurs missions propres.

Arr. HC/DIRAG n° 02 du 06.02.12
JONC 8752 du 14.02.12

FRAIS KILOMETRIQUES 2011

Depuis 1991, le congrès a admis le principe de l'évaluation forfaitaire des frais de déplacement pour les salariés qui ont choisi le régime des frais réels. Le code des impôts indique à cet égard que le montant forfaitaire des dépenses concernant résulte d'un barème indicatif, publié annuellement par un arrêté du gouvernement. Ce barème prend en compte la dépréciation du véhicule, les frais de réparation et d'entretien, les dépenses de pneus, la consommation de carburant et les primes d'assurances. Ne sont pas pris en compte les frais éventuels de location de garage, parking, stationnement.

Arr. 2012-123/GNC du 09.01.12 - JONC 8743 du 19.01.12

AUTOMOBILES	moins de 7500 km	plus de 7500 km
• 3 CV et moins	73	51
• 4 CV	86	59
• 5 CV	96	64
• 6 CV	100	67
• 7 CV	103	72
• 8 CV	110	76
• 9 CV	113	78
• 10 CV	119	82
• 11 CV	121	84
• 12 CV	128	89
• 13 CV	131	91

MOTOS	moins de 4500 km	plus de 4500 km
• entre 50 cc et 125 cc	68	41
• 3, 4 et 5 CV	79	47
• plus de 5 CV	102	59

TAUX DE L'USURE [1er trimestre 2012

PRÊTS AUX ENTREPRISES

• Prêts pour achat ou vente à tempérament	9,67 %
• Prêts à taux variable d'une durée > à 2 ans	5,45 %
• Prêts à taux fixe d'une durée > à 2 ans	6,29 %
• Découverts en compte	13,80 %
• Autres prêts d'une durée à ≤ 2 ans	6,53 %

PRÊTS AUX PARTICULIERS

PRÊTS IMMOBILIERS

- Prêts à taux fixe	6,24 %
- Prêts à taux variable	5,83 %
- Prêts relais	6,43 %

PRÊTS À LA CONSOMMATION

- Prêts < ou = 181 862 XPF	20,75 %
- Crédits renouvelables, découverts et AT/VT entre 181 862 XPF et 357995 XPF	19,15 %
- Prêts personnels entre 357995 XPF et 715990 XPF	12,51 %

INTÉRÊT LÉGAL

2008	3,99 %
2009	3,79 %
2010	0,65 %
2011	0,38 %

TAUX BASE BANCAIRE

TBB moyen pondéré	8,24 %

Source : Institut d'émission d'outre-mer

INDICES & TAUX

• Prix janvier	102,91
• Inflation 2012	+0,3 %
• Inflation 2011	+2,6 %
• Prix janvier hors tabac	102,72
• Inflation hors tabac 2012	+0,3 %
• Inflation hors tabac 2011	+2,4 %

SALAIRE MINIMUM GARANTI

depuis le 1er janvier 2012

• SMG horaire	887,57F
• SMG mensuel	150 000F

SALAIRE MINIMUM AGRICOLE

depuis le 1er janvier 2012

• SMAG horaire	754,44F
• SMAG mensuel	127 500F

ÉVOLUTION DU BT21

	2011	var(1)	2012	var(1)
Janvier	136,65	+6,3%	140,60*	+2,9%
Février	138,01	+7,1%		
Mars	138,49	+7,6%		
Avril	139,07	+6,9%		
Mai	139,22	+6,3%		
Juin	138,84	+5,5%		
Juillet	139,08	+5,6%		
Août	139,08	+5,3%		
Septembre	139,18	+4,2%		
Octobre	139,20	+4,4%		
Novembre	139,27	+4,1%		
Décembre	139,33*	+4,1%		

var(1) = variation sur 12 mois en % - (*) = indice provisoire
Retour à la base 100 : octobre 2000

Retrouvez les indices BT 21 et IRL sur le site de la CCI : www.cci.nc et sur celui de l'ISEE : www.isee.nc.
Pour tout autre renseignement, contactez le service documentation de la CCI, Tél : 24 31 20 ou doc@cci.nc

FEUILLE DE PAIE

LES PLAFONDS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2012

Plafond Cafat
344 300 F

Plafonds maladie Cafat et plafonds Ruamm
Tranche 1 :
483 600 F
Tranche 2 :
483 601 F à 5 millions

Plafond FSH
(fonds social de l'habitat)
290 600 F

CAFAT
VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN

Sécurité sociale
Mensuel
361 695 F (3 031 €)
Trimestriel
1 085 085 F (9 093 €)
Annuel
4 340 340 F (36 372 €)

Pour toute information complémentaire, contactez la Cafat :
- Tél 25 58 00
- www.cafat.nc

LOYERS D'HABITATION

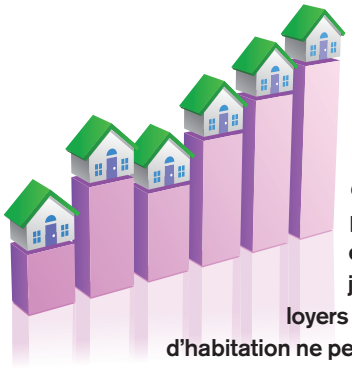

Conformément à la délibération 152 du 28 septembre 2011 relative à la révision du prix des loyers, pour les locataires entrés après le 1er janvier 2007, les loyers des locaux à usage d'habitation ne peuvent être majorés à compter du 10 octobre 2011 pour une période de douze mois.

NB : selon la date de signature du bail, la révision peut se faire sur le BT21

Pour plus d'informations, Direction des affaires économiques tél. 23 22 50 ou www.dae.gouv.nc

[usine métallurgique du nord

L'AFD prête 20 milliards à la SMSP

Une convention entre la SMSP (Société minière du Sud Pacifique) et l'AFD (Agence française de développement) a été signée en métropole fin 2011. Ce prêt est le plus important jamais accordé par l'agence dans un territoire ou pays d'outre-mer.

André Dang, Paul Néaoutyine et Didier Mercier, directeur adjoint de l'AFD lors de la signature à Paris

photo SMSP

L'AFD a accordé un prêt de 170 millions d'euros, soit environ 20 milliards de francs CFP, à la SMSP pour financer l'usine du Nord. La convention a été signée le 30 novembre 2011 au siège de l'AFD à Paris, en présence de Paul Néaoutyine, président de la province Nord, et d'André Dang, président-directeur général de la SMSP. Jamais l'Agence française de développement n'avait débloqué un tel montant pour un pays ou territoire ultra-marin, notamment dans un contexte économique mondial difficile avec des banques de plus en plus frileuses. Il s'agit de la deuxième convention de prêt pour la SMSP. La précédente avait été conclue avec le groupe bancaire Banque populaire-Caisse d'épargne-Bred et s'élevait à environ 18 milliards de francs CFP.

FINANCER LA CONSTRUCTION DE L'USINE DU NORD

Ce prêt va permettre au groupe SMSP de participer au financement de la construction de l'usine du Nord, à hauteur d'environ quatre milliards d'euros (467 milliards de francs CFP), aux côtés de Xstrata Nickel. La SMSP et Xstrata Nickel se partagent le capital et les dividendes à hauteur respectivement de 51 % et 49 %. Chacun apporte des financements à la société commune KNS (Koniambo Nickel SAS) qui reversera ensuite des intérêts aux deux partenaires. Xtrata Nickel garantit donc le financement de la construction de l'usine et la SMSP peut, sans en être contrainte, y prendre part. *« Plus la SMSP participera au financement, plus elle récupérera d'intérêts de KNS »*, explique Odile Lapierre, directrice adjointe des opérations à l'AFD. L'opération n'aurait sans doute pas pu se réaliser sans l'appui de la province Nord qui, pour la première fois, a apporté une caution de 675 millions de francs CFP par an, une somme qui correspond aux capacités financières de l'institution.

LE SOUTIEN DE LA PROVINCE NORD

« La SMSP était à la recherche de moyens financiers pour maximiser sa participation dans le financement de l'usine. Elle a contacté un panel de banques. L'AFD a donné son accord pour un financement de 20 milliards de francs. L'agence souhaitait obtenir la caution de la province Nord en tant qu'actionnaire de référence, puisque la SMSP est une filiale de la Sofinor, elle même est une société d'économie mixte de la province », souligne Paul Néaoutyine.
Pour rappel, la SMSP est devenue en vingt ans un outil de rééquilibrage entre le Nord et le Sud de la Nouvelle-Calédonie. La société a été fondée en 1969 en tant qu'entreprise sous-traitante : elle travaillait essentiellement pour alimenter l'usine de Doniambo. La SMSP a ensuite été rachetée en 1990 par la province Nord via la Sofinor, avant d'acquérir ses propres mines et d'être, en 1995, la plus grande société exportatrice de minerai de nickel de Nouvelle-Calédonie. À partir de 1998, elle devient le partenaire majoritaire dans la construction de l'usine du Nord. C'est dans ce contexte qu'elle vient d'obtenir ce prêt record.

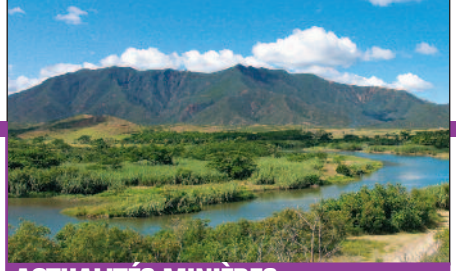

ACTUALITÉS MINIÈRES

Voh-Koné-Pouembout

Le projet Koniambo ouvre des perspectives économiques aux habitants de la province Nord. La construction de l'usine du Nord encourage les initiatives individuelles que viennent soutenir des associations comme Nouvelle-Calédonie Initiative. Au-delà de la zone VKP, il est impératif de privilégier les projets de très petites entreprises, plus réalistes et adaptés au contexte économiques. Tel est d'ailleurs le thème du dossier de VKP Infos.

Taxe minière en Australie

Fixée à 30% sur les profits des entreprises exploitant du charbon et du fer en Australie, cette taxe a été adoptée fin novembre par le parlement australien.
Objectifs : construire de nouvelles infrastructures minières, soutenir les PME et améliorer la retraite des mineurs. Générant 376 milliards d'euros, elle devrait entrer en vigueur en juillet 2012.

Source, zonebourse.com, décembre 2012

L'Indonésie stoppera ses exportations de nickel

A partir de 2014, le gouvernement indonésien arrêtera les exportations de nickel. Cette décision a pour objectif d'inciter les acheteurs à réaliser les opérations de transformation sur place et de développer la filière dans le pays. Selon le Groupe international d'études sur le nickel, certains pays consommateurs pourraient s'adresser aux Philippines qui propose un minerai aux caractéristiques similaires. A l'heure actuelle, l'Indonésie est le quatrième producteur mondial.

Source, zonebourse.com, février 2012

Vale en chiffres

Le mois dernier, le groupe Vale a présenté ses résultats de production, avec notamment une production de nickel de 242 000 tonnes en 2011. Le Brésilien, deuxième producteur mondial de nickel derrière le Russe Norilsk, a ainsi assuré 15% de la production minière mondiale, selon les dernières estimations du Groupe international d'études sur le nickel.

Source, zonebourse.com, février 2012

Le tourisme
un secteur à flot

Si le tourisme terrestre peine encore à décoller, celui des croisières vogue à pleine vitesse. Quatre fois plus de croisiéristes et de paquebots en une décennie, un marché qui dépasse le milliard de francs de retombées, des activités de plus en plus diversifiées contribuant à une satisfaction grandissante, la croisière en Nouvelle-Calédonie surfe sur la vague mondiale de l'hôtellerie flottante.

de croisière

photo Eric Dalf Elsa

UNE CROISSANCE RAPIDE

Loin de connaître la crise, les croisières ont résolument le vent en poupe, enregistrant une croissance annuelle mondiale estimée à 7%, avec plus de 16 millions de passagers. Dans ce contexte des plus favorables, la Nouvelle-Calédonie est parvenue à se positionner en devenant une étape très prisée des croisiéristes australiens (84 % de la clientèle en 2011*) et néo-zélandais (second marché, autour de 7,1 %). *« En effet, nous sommes le port le plus proche au départ de Sydney, Brisbane ou Auckland »,* explique Élodie Jaunay, gérante de l'agence consignataire Ke-

photo D.R.

Nouméa est le port le plus proche au départ de Sydney, Brisbane ou Auckland

La photo souvenir avec des danseurs
photo Eric Dalf Elsa

nua, qui capte environ 90 % des rotations des quelque 121 paquebots qui touchent désormais le territoire chaque année (contre 31 en 2001)[1]. *« On est passé d'une moyenne de six à sept bateaux par mois il y a quatre ans, à trois à quatre bateaux par semaine aujourd'hui »,* ajoute Philippe Arnauld, responsable de l'Office de tourisme de Nouméa à la gare maritime. Une véritable aubaine pour les professionnels du secteur, les commerces et les populations, qui bénéficient des retombées économiques. Selon l'Isee, la dépense globale directe des croisiéristes auprès des entreprises calédoniennes était estimée en 2009 à près de 600 millions de francs CFP, soit 4 fois plus qu'en 1999 (159 millions)[2]. Une dépense moyenne à Nouméa évaluée à près de 5 000 francs CFP par personne et qui, selon des artisans de la gare maritime, *« semble augmenter, grâce à la hausse du cours du dollar australien qui donne aux croisiéristes davantage de pouvoir d'achat ».* D'une escale pour un indispensable ravitaillement et d'une économie somme toute assez marginale il y a dix ans, la Calédonie a donc fait de sa situation un véritable atout, une vitrine de cette *« petite France du Pacifique ».*

L'OFFRE CALÉDONIENNE EN EXPANSION

Aujourd'hui, les croisières proposent deux à trois escales en Nouvelle-Calédonie, parfois combinées à d'autres au Vanuatu, destination fortement concurrentielle. *« Les armateurs vendent la Nouvelle-Calédonie comme un pays à plusieurs visages »,* poursuit Élodie Jaunay. *« Il y a d'abord Nouméa, la seule ville à la française en Océanie, une plateforme pour découvrir de nombreuses activités ; l'île des Pins, avec ses plages de sable blanc et ses eaux turquoise, ainsi que ses tours guidés de l'île pour connaître davantage la culture kunié et Lifou, enfin, une escale plus culturelle, où les croisiéristes apprécient de découvrir la vie en tribu et les traditions locales. »* Une aubaine pour ces territoires qui voient l'occasion de capter une clientèle nouvelle et de développer un secteur substantiel de leur économie. Ainsi, Maré inaugurera en avril sa première escale tandis que d'autres sont à l'étude, à Thio ainsi qu'à Poum et Ouvéa, jadis ports d'escale, fermés depuis. Le défi est donc lancé : faire face à des bateaux plus nombreux (plus de 450 escales sont prévues pour 2017), aux capacités d'accueil croissantes (une moyenne de 1 790 passagers en 2011[1] mais le Carnival Spirit, de la première compagnie mondiale, Carnival Corporation, accueillera 2 500 passagers) et à des visiteurs aux exigences renouvelées.

UN ACCUEIL LOCAL QUI S'ORGANISE

Depuis plus de trente ans que les paquebots fréquentent les rivages calédoniens, leur accueil s'est très largement professionnalisé. À l'île des Pins, c'est le comité Kunié Croisières qui est en charge de l'organisation des escales, des excursions et de l'accueil. Un planning est défini à l'avance, répartissant les tâches respectives de chacune des tribus (bougnas, danses, nettoyage...). À Lifou, escale depuis 1995, le Comité du développement du Wetr est l'unique opérateur pour l'accueil. Si le district du Wetr bénéficie du plus de retombées – environ 70 millions F CFP en 2009, chiffres revus à la hausse depuis –, Gaïtcha et Lössi ne sont pas en reste car, comme le rappelle Josiane Kaemo, membre du comité, *« notre rôle est avant tout de maintenir la cohésion sociale et de freiner l'exode ».* Aujourd'hui, les animations culturelles (danses, chants, sculpture, tressage, peinture...), les activités sportives (vélo, canoë-kayak, palmes-masque-tuba, randonnées, promenades en mer...), la vente de produits artisanaux et alimentaires et les tours guidés de l'île profitent à plus de deux cents personnes. Quant à l'escale de Nouméa, Philippe Arnauld de l'office de tourisme souligne : *« Il est clair que depuis cinq ans, le potentiel touristique des croisiéristes a vraiment été pris en compte. De gros efforts ont été faits pour l'accueil : agents et signalétiques bilingues, aménagements au sein de la gare, diversification des activités, innovation dans les animations lors des touchers... »* Et si le petit train reste le loisir favori des croisiéristes, les plages et leurs animations

ESCALES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Que ce soit aux ports de Nouméa, de l'île des Pins ou de Lifou, difficile de manquer l'arrivée de ces géants des mers et hôtels flottants tout confort : entre 245 et 300 mètres de long, près de 77 000 tonnes de port en lourd, 2 000 passagers sur les dizaines de ponts… Les chants et les danses d'accueil au ponton donnent d'abord le ton, chaleureux. Place ensuite aux activités : certains les auront achetées sur le bateau et seront pris en charge sans attendre, tandis que d'autres improviseront sur place. Une course contre la montre s'engage : les croisiéristes restent huit heures sur place et tous veulent voir un maximum de choses, d'où le succès des tours. Aux îles, des stands de restauration sont proposés alors que seul un croisiériste sur dix en escale à Nouméa ira au restaurant. Par contre, 70% d'entre eux feront du shopping. Deux heures avant le départ, il faut remonter à bord avant le klaxon final. Cap vers d'autres contrées pour un réveil dans un autre port.

photo Pierre-Alain Pantz

> **“Il est clair que depuis cinq ans, le potentiel touristique des croisiéristes a vraiment été pris en compte”**

(planche à voile, vélo, plongée, jet-ski...), les excursions (phare Amédée, parc de la Rivière bleue…), les tours, les visites (aquarium, centre culturel Tjibaou, parc forestier, musées...) apportent une réelle satisfaction. *« Les activités et les excursions proposées, tant dans leur organisation générale que leur intérêt et leur diversité, constituent une véritable force de la destination »,* analyse Audrey Palma, directrice de TNS, institut qui réalise des enquêtes de satisfaction annuelles auprès des croisiéristes depuis 1996.

TRANSFORMER LES CROISIÉRISTES EN TOURISTES

« Dans notre étude menée en 2009-2010, près de 86 % des croisiéristes envisageaient de recommander la destination autour d'eux et 83 % disaient avoir l'intention de revenir », poursuit Caroline Kaupp, chargée d'études chez TNS, indiquant qu'il s'agit là d'une évolution notable par rapport à 2008-2009. Mais pour que ces voyageurs d'un jour aient envie de refaire un séjour plus long sur le Caillou, *« il faut s'en donner les moyens »,* insiste Élodie Jaunay. Le marketing touristique est, selon elle, essentiel pour *« orienter l'offre selon la demande, depuis un label dédié aux croisiéristes dans les commerces, aux enquêtes ciblées sur les produits en passant par une cellule institutionnelle pour coordonner les acteurs ».* Les projets d'aménagement sont aussi un facteur décisif car *« la perception globale de la ville de Nouméa s'est dégradée »,* indique la chargée d'études de TNS. C'est pourquoi, du côté de la mairie, un ambitieux projet d'aménagement du front de mer, découlant du plan d'aménagement et de développement durable adopté en avril 2010, tentera de répondre aux aspirations des croisiéristes. *« Relié par une “coulée verte” au centre-ville, davantage tourné vers la mer, habité, animé et convivial, le front de mer doit devenir un lieu d'animation, de rencontre et de vie »,* présente Jean-Claude Briault, en charge de l'urbanisme à la Ville de Nouméa. *« Nouméa, port et capitale, se doit d'être attractive pour tirer son épingle du jeu vis-à-vis de ses concurrents régionaux que sont Port-Vila et l'archipel du Vanuatu, ou demain, Fidji ou la Papouasie ».* Un défi de taille pour que la Nouvelle-Calédonie soit une destination qui tient ses promesses et fasse rêver le million de croisiéristes attendu en 2020.

**Séries statistiques mensuelles de l'Isee.*
***Isee, Dépenses des croisiéristes, 2007-2009.*

photo Eric Dell'Erba

Le partage d'un bougna fait partie de l'accueil traditionnel

photo Eric Dell'Erba

À l'île des Pins, l'accueil des touristes est aujourd'hui pleinement opérationnel

QUELLES MESURES DE SÉCURITÉ MARITIME ?

Les paquebots de croisière bénéficient du même dispositif de sécurité en mer que les autres navires. Le MRCC, centre de coordination de sauvetage maritime, prend en charge les opérations d'assistance (remorqueurs, chaloupes, hélicoptères) en cas de panne moteur, de voie d'eau ou d'avarie. Il les dépêche sur place si l'incident n'a pas lieu à Nouméa. Une fois à quai, la police aux frontières inspecte le bateau. Elle peut être sollicitée par le commandant de bord en cas de problème (personne malade, problème technique...). Durant toute l'escale, des vigiles assurent la surveillance en plus du personnel de sécurité du bord. Du côté de la protection environnementale, les bateaux sont autonomes et ne jettent rien en mer : les eaux usées sont stockées dans des cuves spécifiques, les emballages sont recyclés et compactés, les déchets alimentaires incinérés à bord. Des consignes strictes sont données pour ne rien descendre à terre (les animaux sont interdits pendant les croisières). Des badges sont obligatoires pour monter et descendre.

[pour booster les visites

Jeco a sa newsletter

Accueil
Découvrez Jeco
Les bonnes affaires de Jeco
Contactez Jeco
Bonnes Affaires
60%
50%
75%
70%
En savoir plus
Jeco.nc, c'est EN EXCLUSIVITE des bonnes affaires, réductions et promotions.
Profitez des e-coupons, simples et faciles à utiliser :
. Choisissez les offres qui vous intéressent
. Imprimez vos e-coupons à partir de la vitrine
. Rendez-vous en magasin pour bénéficier de la promotion !
Une sélection de e-coupons
E COUPONS
-30%
30% de remise pour le polissage d'une dalle béton
SCIAGE BÉTON SARL
jusqu'au 29/02/12
REMISE
7 % de remise pour tout achat de bons cadeaux
LE JARDIN D'ÉLISE
jusqu'au 29/02/12
-25%
25% de remise sur les luminaires et lampes de bureau
SEMEP
jusqu'au 29/02/12
Gros Plan Vitrines
En savoir plus
Les vitrines Jeco.nc, votre indispensable guide shopping. Découvrez les informations complètes des commerces, enseignes et professionnels de Nouvelle-Calédonie : activités, nouveautés produits, coordonnées, horaires, plans d'accès et contact... Préparez votre shopping, recherchez des infos et contactez en direct les professionnels.
Une sélection de vitrines
LM Amphora
La boutique de produits de beauté et coiffure offre deux espaces : un pour les pros (produit et matériel), l'autre ouvert au public. La qualité professionnelle pour tous !
Voir la Vitrine
Table d'hôte Le Nevaho
Profitez de la vue imprenable sur le lagon de Poindimié pour déguster des spécialités locales ou argentines.
Voir la Vitrine
Deguizmoi
Le partenaire de vos soirées ! Déguisements, sono, éclairage, strombo, accessoires de fête... Et même le traiteur et le DJ !
Voir la Vitrine

Les entreprises calédoniennes bénéficient d'un nouvel outil de promotion, la newsletter Jeco.nc. Ce support spécial « bons plans » est diffusé depuis octobre 2011 à tous les internautes abonnés, qu'ils soient professionnels ou non.

Envoyée tous les deux mois, elle présente une sélection de bonnes affaires sous forme de E-coupons. Ces offres sont facilement accessibles depuis la newsletter : il suffit de cliquer dessus pour arriver sur la page concernée et l'imprimer. Trois vitrines sont également mises en avant.

Pour rappel, plus de 25 000 internautes se rendent sur le site tous les mois et avec la newsletter, la fréquentation devrait encore augmenter. Jeco.nc reflète plus que jamais le dynamisme des entreprises calédoniennes.

Pensez à créer votre vitrine et à transmettre vos informations et vos promotions. Jeco.nc, la façon la plus simple, efficace et économique de faire parler de votre enseigne.

La prochaine newsletter paraîtra début avril.
Abonnez-vous en vous inscrivant sur Jeco.nc !

VU SUR JECO

VIP pour être aux parfums !

VIP pour "Vivre un instant parfumé" est une marque d'eaux de parfum et de toilette 100 % calédonienne. C'est aussi le nom de l'entreprise de Marion Habault. Formée à Grasse, capitale mondiale du parfum, elle diffuse elle-même ses créations. Présentation du deuxième « nez » du territoire.

En moins de deux ans, déjà quatre eaux de toilette, deux pour femme et deux pour homme, des parfums d'ambiance pour la maison déclinés en déodorisants pour la voiture ont vu le jour. Jamais à cours d'inspiration, Marion Habault a crée en décembre dernier une eau de parfum nommée Séduction. Son credo : n'utiliser que des matières nobles, en digne héritière de la tradition grassoise de la parfumerie. Une nouvelle senteur est en préparation, lancement prévu juste avant la Fête des mères, une bonne idée pour mettre du baume au cœur de toutes les mamans ! Et si, par hasard, vous ne trouviez pas votre bonheur parmi les senteurs proposées, Marion met son savoir à votre disposition. Elle élabore votre parfum personnalisé en s'adaptant à vos goûts depuis l'odeur jusqu'au flacon. Ce service est accessible pour les particuliers mais peut aussi répondre aux besoins d'une entreprise. En effet, rien n'est plus tendance que de posséder son empreinte olfactive liée à sa marque, son produit.

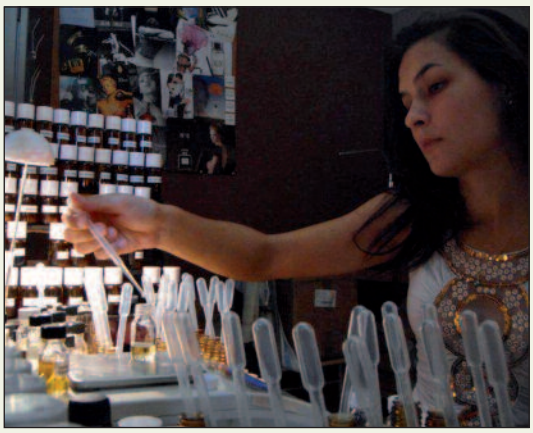
photo VIP

Pour retrouver les senteurs VIP : boutiques du Royal Terra, de l'îlot Escapade et boutique VIP de prêt-à-porter au Quartier-Latin. Si vous voulez décliner votre personnalité en touche parfumée, n'hésitez pas à contacter Marion. ***Tél. 81 38 36. coralcosmetics@mls.nc***

Hotspots accessibles, c'est chaud !

Avec le développement des smartphones et des tablettes numériques, il est de plus en plus tentant de se connecter à Internet ailleurs qu'au bureau ou à la maison. Grâce au système Wi-Fi disponible dans certains lieux : les fameux hotspots.

Technologie de réseau sans fil, le Wi-Fi pour Wireless Fidelity est une devenu un moyen d'accès à haut débit. Il permet de relier à Internet ordinateurs portables, smartphones et tablettes numériques dans un rayon de plusieurs dizaines de mètres en intérieur, et jusqu'à plusieurs centaines de mètres en extérieur.

AÉROPORT, UNIVERSITÉ ET CENTRE CULTUREL

Les réseaux sans fil connectés à Internet sont appelés « hotspots ». Ils ont d'abord été installés dans des lieux de fréquentation importante, comme les aéroports ou les hôtels. Ainsi, l'aéroport international de Nouméa-La Tontouta est équipé depuis 2006 et propose, gratuitement, l'accès Wi-Fi à tous ses usagers. Pour répondre à la demande croissante des utilisateurs, la bande passante a d'ailleurs été augmentée fin 2011 à 8 Mbps.

Les étudiants de l'université de Nouvelle-Calédonie ou encore ceux de l'Ecole de gestion et de commerce et les BTS de la CCI Apprentissage bénéficient également d'un réseau Wi-Fi. Pour eux uniquement, le réseau est gratuit avec un code d'accès et un login personnel. Par ailleurs, ces accès sont disponibles sur les lieux de détente des étudiants, grâce à l'opération Mipe (micro-portable étudiant) du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Autre hotspot intéressant pour ceux qui ont dépassé l'âge des études : la terrasse de la cafétéria du centre culturel Jean-Marie Tjibaou. Tout en profitant d'un cadre agréable, on peut donc surfer tranquillement du mardi au dimanche.

CYBERBASES DANS LES QUARTIERS

La Ville de Nouméa a, quant à elle, choisi l'option des cyberbases. Elle en gère six, dispatchées dans les quartiers (Tindu, Artigue, Saint-Quentin, Rivière-Salée, Tuband et Magenta). Le Wi-Fi y est accessible gratuitement pour tous les adhérents.

Plus d'infos sur les cybercafés et restaurants proposant le Wi-Fi à leur client sur **leguide.nc**

[un métier pluriel

Conseil en gestion de patrimoine indépendant

Activité assez peu connue, le conseil en gestion de patrimoine indépendant (CGPI) s'exerce aux confins du monde des assurances, de la finance, de la banque, de l'immobilier et du juridique. Zoom avec Éric Durand du cabinet CAC Pacifique sur cette profession qui fait de l'organisation patrimoniale et de l'investissement financier son cœur de métier.

Éric Durand, président de la Chambre des indépendants du patrimoine dans la région pacifique.

Quatre cabinets exercent le métier de conseil en gestion de patrimoine indépendant sur le territoire, Parmi eux, CAC Pacifique Finance, dont le directeur, Éric Durand, est également le président de la Chambre des indépendants du patrimoine dans la région Pacifique. Celle-ci regroupe, à ce jour, trois cabinets calédoniens et deux polynésiens.

PLURIDISCIPLINAIRE ET REPRÉSENTATIF

« Une des spécificités du CGPI est de regrouper plusieurs statuts comme celui de courtier en assurances, de conseiller en investissement financier aussi bien que celui de démarcheur bancaire, d'agent immobilier ou de professionnel ayant la compétence juridique appropriée (CJA). Le CGPI est donc un professionnel généraliste du patrimoine, indépendant, dont les compétences sont multiples », explique Éric Durand, lui-même ancien assureur. Son quotidien consiste à établir pour la centaine de clients de son cabinet, des bilans patrimoniaux. Selon leur profil, il conseille et émet des préconisations aussi bien juridiques (donations, changements de régimes matrimoniaux) que financières (investissements en valeurs mobilières et sur les marchés financiers...). Si aucune réglementation n'encadre encore à ce jour la profession de CGPI dans sa globalité – bien qu'un projet soit en cours d'élaboration en métropole – chacun des cinq statuts est soumis à des normes réglementaires spécifiques. Le métier de conseiller en investissements financiers (CIF) fait l'objet d'un agrément délivré par l'Autorité des marchés financiers (AMF), celui de démarcheur bancaire est régi par l'article L341-8 du CMF. Une autre garantie de protection pour l'épargnant : l'adhésion de cinq cabinets à la Chambre des indépendants du patrimoine, syndicat représentatif de la profession, fondé en 1978. *« L'avantage de ce label, c'est qu'il faut présenter des gages de confiance pour obtenir l'adhésion (diplômes, assurances, garanties financières) et surtout s'engager à faire 25 heures de formation par an. Une formation est dispensée par les notaires à raison de 2 à 3 fois par an, complétée par du e-learning »,* explique Éric Durand, précisant que le Pacifique est la seule région outre-mer de la Chambre qui dispose d'un président.

SOLUTIONS SUR MESURE

Une des particularités du métier : son indépendance. *« Le fait que le CGPI ne dépende ni d'un réseau bancaire, ni d'une compagnie d'assurance, mais qu'il soit au contraire une activité libérale, offre une plus grande liberté en termes de solutions, et ce, en toute objectivité »,* poursuit-il, ajoutant que l'interprofessionnalité demeure toutefois très forte notamment avec les notaires, les avocats et les experts-comptables. Face à la demande d'une clientèle « haut de gamme », Éric Durand n'a pas hésité à lancer, en juillet 2011, le premier fonds commun de placement diversifié à destination des Calédoniens, Cacpac Multiflex. Agréé par l'AMF, ce fonds patrimonial est géré par une filiale française d'un banquier privé suisse, la société Mirabaud Gestion SA. *« En six mois, nous avons levé près de 1,4 milliard F CFP »,* indique Éric Durand, précisant que *« l'objectif de performance annualisée tourne autour de 6 %, à moyen terme ».* Le but étant de mettre à disposition un *« outil sortant des sentiers battus en recourant à toutes les classes d'actifs, mais qui offre une grande réactivité et des avantages intéressants »* (pas de droits d'entrée, de sortie ou de garde). Reste que selon le profil de l'investisseur et son aversion au risque, d'autres solutions, comme la diversification de patrimoine (œuvres d'art ou groupes fonciers viticoles...), l'immobilier ou encore l'assurance-vie, peuvent être envisagées grâce à l'expertise du CGPI dans ses multiples secteurs d'activité.

Mieux gérer son temps, montre en main !

Que l'on ait besoin de mieux organiser son travail pour pouvoir l'exécuter dans le temps imparti ou qu'il s'agisse de mieux s'organiser pour optimiser son travail, la gestion du temps est une problématique qui se pose à tous. Bonne nouvelle : il existe des méthodes et des outils pour transformer le temps en allié.

« Nous ne proposons pas un médicament et je n'ai pas de baguette magique », souligne d'emblée Françoise Meira, qui anime des formations « gestion du temps » à la CCI. *« Il s'agit surtout d'analyser la situation avant de proposer des méthodes et des outils ».* Pour aborder la problématique du temps, il faut d'abord estimer le niveau des ressources dont on dispose, de différents points de vue.

- **Humain :** suis-je entouré de suffisamment de personnes ? Sont-elles assez compétentes, assez motivées ?
- **Matériel :** ai-je tous les outils nécessaires à mon travail ?
- **Financier :** ai-je un budget adapté à mes besoins ?
- **Temporel :** quels sont les délais ? Faut-il que j'organise mieux mon travail ?

Au final, l'objectif reste de savoir mieux optimiser son temps pour accroitre sa performance.

PRISE DE CONSCIENCE

Une fois cette analyse des ressources réalisée, il est nécessaire de décortiquer la teneur véritable de son travail puis d'analyser le temps passé à chaque tâche. Tout en identifiant les activités chronophages, c'est sa propre attitude face au temps qu'il faut examiner. Car l'appréhension de la contrainte temporelle varie beaucoup d'un individu à l'autre. Certaines personnes « jouent » avec le temps, un commercial, par exemple, jongle avec les rendez-vous. D'autres donnent de leur temps sans compter. D'autres encore structurent leur temps en fonction de leurs interlocuteurs et de leurs objectifs. Enfin, certains planifient les heures entièrement dévolues à la réalisation d'un objectif. Toute cette phase d'analyse est indispensable. Elle permet d'adapter les méthodes de gestion du temps au cas précis de chacun.

PRINCIPE DE PRIORITÉ

L'étape suivante consiste à hiérarchiser son travail : c'est le principe de priorité. Il s'agit de ranger les tâches que l'on a à accomplir en les notant de 1 à 4 : urgent et important, urgent mais moins important, important mais moins urgent, moins important et moins urgent. De cet exercice simple découle une série de stratégies, classées elles aussi de 1 à 4 : je fais tout de suite, je fais tout de suite après si j'ai le temps ou je délègue, je peux reporter, je reporte et, éventuellement, j'annule. Enfin, un certain nombre d'outils bien connus sont spécifiquement destinés à la maitrise et l'organisation de son temps : reporting, agenda, planning, rétroplanning, montre et même chronomètre… Bien utilisés, ce sont eux les champions du gain de temps.

CCI Formation
Professionnelle Continue

Formation professionnelle continue
CCI - 15 bis, rue de Verdun
Tél. 24 31 35 - fpc@cci.nc
Site : fpc.cci.nc
Responsable : Brigitte DESEILLE
Conseil en formation : Sylvie GALMICHE

NOTRE STAGE DU MOIS

La gestion du temps

- Dates : 26 et 27 mars
- Durée : 14 heures
- Coût : 51 000 francs

Objectifs

Savoir analyser son temps et identifier les activités chronophages. Gérer efficacement la notion de priorité et d'importance. Adopter une méthode pour mieux gérer son temps.

Personnes concernées

Toute personne souhaitant accomplir dans le meilleur rapport qualité/temps la totalité des tâches quotidiennes.

Contenu

- Analyser l'emploi de son temps
- Optimiser la gestion de son temps
- Exercices d'application

LE CATALOGUE 2012 EST EN LIGNE !

Enrichir les compétences, former pour l'emploi, répondre aux besoins des entreprises grâce au « sur-mesure », la Formation professionnelle continue renforce son offre d'année en année. Aujourd'hui, plus de 135 formations sont ainsi proposées avec des thématiques au plus près de la vie de l'entreprise : management, RH, langues mais aussi droit social, public, comptabilité ou finance.

Conseiller d'éducation, organiser la vie scolaire de l'apprenti

Le pôle « vie scolaire » joue un rôle important au sein du centre de formation d'apprentis de la CCI. Guylène Galard, conseillère d'éducation et responsable de la vie scolaire, participe à l'organisation et au bon déroulement de l'année de formation des quelque 350 apprentis. Retour sur un métier relationnel.

photo Aurélie Cornec

Le métier de conseillère d'éducation exige anticipation et sens de l'écoute. *« Une solide organisation est nécessaire car il faut souvent faire face à beaucoup d'imprévus »,* précise **Guylène Galard** qui, accompagnée de ses deux assistantes et de la conseillère sociale de l'établissement, déploie toute son énergie pour permettre à tous une scolarité sans anicroche.

UNE RENTRÉE RÉUSSIE

Pour bien démarrer, l'année commence généralement par beaucoup de logistique. Après la préparation de tous les documents nécessaires à la rentrée des apprentis, la conseillère d'éducation procède à la mise à jour du règlement intérieur et planifie les conseils de section, pour chaque trimestre, soit une soixantaine par an. Au quotidien, Guylène supervise la multitude d'activités réalisées par ses assistantes : gestion du matériel, des salles informatiques, édition de la carte apprenti… De plus, elle assure, en collaboration avec l'assistante de la vie scolaire, la gestion et le traitement des retards, des absences et en informe les entreprises. *« Notre objectif est de lutter contre les absences injustifiées lors des semaines de cours. Après chaque semaine de formation, nous envoyons un relevé nominatif à chaque entreprise. Cette année, dans le cas d'absences injustifiées, nous rajouterons un petit mot rappelant à l'employeur qu'il a la possibilité d'effectuer une retenue sur salaire »,* indique Guylène qui veille au grain. En effet, en lien direct avec l'absentéisme, c'est également elle qui contrôle la gestion des avertissements !

L'organisation des examens reste la mission la plus délicate pour Guylène. *« Cela commence dès le mois d'avril. Tout doit être pensé dans les moindres détails, en parfaite adéquation avec les directives données par le vice-rectorat et les différents centres d'examen dont le CFA dépend. »*

ORGANISER LA VIE DES APPRENTIS AU CFA

Et l'éventail des tâches est large : planification des épreuves, réservation des salles, organisation des surveillances, préparation des fournitures, réception des sujets d'examens, sollicitation des professionnels pour les épreuves orales, accueil des jurys. Dans le même temps, il faut déjà préparer le calendrier de la rentrée suivante. Ce dernier est très important pour les conseillers apprentissage qui doivent en disposer rapidement afin de le présenter aux entreprises susceptibles d'accueillir un apprenti. Calendrier indispensable aussi pour le conseiller pédagogique qui élabore les emplois du temps des trente cinq formateurs du centre.

Tout au long de l'année, Guylène travaille également en collaboration avec une conseillère sociale qui assure le suivi des jeunes apprentis en cas de difficultés personnelles. Selon le cas, des mesures d'accompagnement peuvent leur être proposées. Ecoute, information sur les différentes aides existantes en termes de logements, de transport ou en matière de santé sont accordées en priorité mais les apprentis peuvent aussi être orientés vers des structures spécialisées. Au final, qu'il s'agisse de l'organisation de l'année ou du quotidien des apprentis, la conseillère d'éducation met tout en œuvre pour assurer les meilleures conditions de réussite à l'ensemble des apprentis.

Brèves

Des licences pro avec l'UNC

Deux nouvelles licences professionnelles (niveau Bac +3) dans les métiers de la comptabilité sont proposées pour la première fois en contrat d'apprentissage en partenariat avec l'université de Nouvelle-Calédonie. Ainsi, depuis la rentrée, deux sections sont désormais accessibles : révision comptable et contrôle de gestion.

Le CFA de Koné élargit son offre

L'extension des possibilités de formation dans le Nord se poursuit. Après le CAP « agent d'entreposage et de messagerie » en 2010, le bac professionnel Arcu (accueil, relations clients et usagers) en 2011, le Centre de formation d'apprentis de Koné vient d'ouvrir une nouvelle section : le bac professionnel « logistique ». Une dizaine d'apprentis devrait intégrer cette nouvelle formation.

Apprentis cherchent entreprises

Certains bacs pro comptabilité de la CCI apprentissage n'ont toujours pas trouvé d'entreprise pour leur rentrée fin mars. Si vous souhaitez recruter et former l'un de ces jeunes, n'hésitez pas à contacter la CCI Apprentissage dès maintenant.

Renseignements :
CCI Apprentissage, Nathalie Mansuelle
Tél. 24 31 45 - n.mansuelle@cci.nc

RENSEIGNEMENTS

CCI Apprentissage
14, rue de Verdun
BP M3 - 98849 Nouméa Cedex
Tél. 24 31 45 – mail : cfa@cci.nc
cfa.cci.nc

[permettre aux salariés d'enrichir leurs compétences

En savoir plus sur le

Une entreprise employant en moyenne sur l'année dix salariés est tenue de consacrer chaque année 0,7% de sa masse salariale brute au financement d'actions de formation professionnelle continue. Pour mieux comprendre le fonctionnement et surtout la nécessité de former son personnel, retour sur des éléments clés.

POURQUOI CE DISPOSITIF A-T-IL ÉTÉ MIS EN PLACE ?

A l'origine, cette obligation fiscale avait pour but de permettre aux salariés l'accès à la formation tout au long de leur carrière. Aujourd'hui, il s'agit aussi pour l'entreprise d'investir dans le maintien et le développement des compétences nécessaires à son fonctionnement et lui permettre ainsi de faire face et d'anticiper les évolutions techniques et organisationnelles.

QUELS SONT LES SECTEURS CONCERNÉS ?

Industrie, commerce, agriculture, artisanat, services, professions libérales, syndicats professionnels, associations loi 1901 et établissements d'enseignement privé, tous les secteurs sont concernés par cette mesure dès lors que l'entreprise emploie au minimum 10 personnes. Une exception cependant : l'Etat, les collectivités publiques et les établissements publics administratifs.

COMMENT S'ORGANISENT LES FORMATIONS ?

L'employeur peut organiser des actions de formation avec ses propres moyens pédagogiques : c'est la formation interne. Dans ce cas, l'enseignement doit être dispensé par des personnes qualifiées en termes technique et pédagogique dans des locaux affectés à cet usage, exceptionnellement sur les lieux de production.

S'il fait appel à un organisme extérieur, il s'agit de formation externe. L'organisme en question doit avoir déclaré son activité auprès de la Direction de la formation professionnelle continue.

FAUT-IL UNE CONVENTION ?

S'il s'agit de formation externe, une convention devra être signée. Ce document permet à l'employeur de déduire les dépenses de formation. Il doit comporter les mentions obligatoires prévues au code du travail, prévoir l'organisation de la formation et retracer les indications relatives aux dépenses. Des conventions types ainsi que la liste des organismes déclarés peuvent être obtenus auprès la Direction de la formation professionnelle continue.

PEUT-ON SE FORMER À DISTANCE ?

C'est également possible sous réserve que :

- la formation soit dispensée par un organisme ayant déclaré son activité auprès de la DFPC ou en métropole auprès de la préfecture de région,
- elle doit faire l'objet d'une convention de formation répondant aux obli-

0,7% formation

gations du code du travail de la Nouvelle-Calédonie et être signée par le salarié, l'employeur et l'organisme de formation,
- la convention doit inclure un plan d'étude comportant un objectif de formation, un programme, une progression, un calendrier de devoirs corrigés,
- l'organisme de formation devra fournir à l'employeur un récapitulatif des devoirs rendus par le stagiaire, suivant la périodicité prévue dans la convention de formation.

ET LE CONGÉ DE FORMATION ?

L'autorisation d'absence pour formation professionnelle continue (ou congé de formation) peut être demandée par le salarié pour suivre une formation à son initiative. Dans le cas où l'entreprise accepte de financer la formation, celle-ci est alors intégrée dans le plan de formation de l'employeur. L'employeur doit alors prendre en charge la totalité du coût de la formation (coûts pédagogiques, frais de transport et d'hébergement ou restauration, maintien du salaire).

QUEL EST LE RÔLE DU COMITÉ D'ENTREPRISE ?

Dans le cadre du dialogue social et pour faciliter l'information collective des salariés, le plan annuel de formation de l'entreprise qui regroupe l'ensemble des actions, internes ou externes, doit être présenté pour avis au comité d'entreprise ou à défaut aux délégués du personnel.

UN GÉRANT PEUT-IL BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION ?

Les gérants faisant partie d'un collège de gérance majoritaire ne sont pas des salariés de l'entreprise, pas plus que l'employeur lui-même dont la rémunération n'est pas un salaire. Mais seront concernés les « assimilés salariés », gérants non majoritaires de sociétés, p.-d.g. de sociétés anonymes ou encore membres de directoire.

UN APPRENTI FAIT-IL PARTIE DE L'EFFECTIF ?

Les jeunes sous contrat d'apprentissage, les étudiants ou élèves en stage ne sont pas comptés dans l'effectif. En revanche, les salariés sous contrats d'insertion professionnelle (CIP), d'adaptation (CPA) ou de qualification (CDQ) en font partie. Leurs frais de formation peuvent être imputés à l'obligation au titre de la formation, après déduction des sommes versées à ce titre par la Nouvelle-Calédonie ou les provinces.

QUELS SONT LES FRAIS DÉDUCTIBLES ?

- Pour la formation interne, les dépenses du personnel, enseignant ou non, concourant à la formation, et celles des fournitures et matières premières utilisées pour la formation dispensée. On peut y ajouter des dépenses de fonctionnement comme l'entretien des locaux, l'acquisition de documents pédagogiques, la mise au point de plans de formation, l'amortissement des dépenses d'équipement, la rémunération des stagiaires, leur hébergement, leur transport. Mais attention, pour qu'elles soient imputables, elles doivent être exclusivement affectées à des actions de formation.
- Pour la formation en externe : les dépenses imputables concernent le coût pédagogique facturé par l'organisme de formation, les frais de transport et d'hébergement et de restauration des stagiaires, la rémunération des salariés.

QUELLES PIÈCES JUSTIFICATIVES ?

Il s'agit essentiellement des conventions, des factures et acquits, des certificats de suivi de stages, de l'état comptable lié aux rémunérations et charges, des justificatifs de transport comme les billets d'avion par exemple, des frais d'hébergement et de restauration.

QUELLES FORMALITÉS ?

Chaque année, au cours du premier trimestre, la Direction de la formation professionnelle continue envoie à tous les employeurs une déclaration annuelle en trois exemplaires qui retrace les actions de formation menées. Deux exemplaires sont à retourner au Trésor public, le troisième sera conservé au sein de l'entreprise durant dix ans. Ainsi, les formations réalisées en 2011, devront être déclarées au plus tard le 5 avril 2012. Au-delà de cette date butoir, une amende de 10 000 F ou 20 000 F et une pénalité de 10% ou 40 % sont appliquées par les services fiscaux. En cas de non dépôt de la déclaration, une taxation d'office, majorée de 20 000 F d'amende et de 80 % de pénalité, est mise en œuvre.

DANS QUELS CAS EFFECTUER UN VERSEMENT AU TRÉSOR ?

A chaque fois que les dépenses de formation n'ont pas atteint le montant de la participation obligatoire, l'employeur devra accomplir un versement au Trésor public. Le montant équivaudra à la différence. Si aucune formation n'a été faite dans l'entreprise, la totalité de l'obligation devra être versée au Trésor public.

RENSEIGNEMENTS

• Direction de la formation professionnelle continue

Section « contrôle évaluation »
19, avenue Foch 98800 Nouméa Cedex
Tél. 27 04 77 - Fax : 2816 61
dce.dfpc@gouv.nc - www.dfpc.gouv.nc
Rubrique « Employeurs » ou « Contrôle de la formation professionnelle »

BON À SAVOIR

En cas d'excédents

A l'inverse, si l'employeur a réalisé une année, des dépenses qui vont au-delà de son obligation légale, les excédents ainsi constitués sont reportables pendant 3 ans et peuvent venir en déduction des versements éventuels des 3 années suivantes.

Le plan de formation...

Indispensable au développement de l'entreprise, le plan de formation doit être programmé suffisamment à l'avance et en fonction d'objectifs précis : des salariés mieux qualifiés, une utilisation plus facile des nouvelles technologies, la qualité de la production et des services en hausse ou encore la reconversion d'une partie du personnel. L'équipe du centre consulaire propose d'assister les dirigeants dans la mise en œuvre et le suivi de leur stratégie de formation. *Formation professionnelle continue de la CCI - Tél. 24 31 35*

QUESTIONS

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Comment protéger mon idée ?

En principe une idée ne se protège pas pour la simple raison que tout le monde peut avoir la même. Le cas est différent lorsque la matérialisation de l'idée est originale ou nouvelle. Il peut s'agir d'une marque, si l'idée désigne un produit, d'un brevet, si l'idée correspond à une invention, d'un dessin ou encore d'un modèle. Si l'idée ne s'inscrit pas dans un droit de propriété industrielle, on peut opter pour l'enveloppe Soleau, conservée par l'Institut national de la propriété industrielle durant cinq ans. On peut aussi faire établir un constat d'huissier qui retranscrira l'idée. La durée du dépôt n'est alors pas limitée dans le temps. Pour plus de renseignements, www.inpi.fr

CONSOMMATION

J'ai signé un devis pour des travaux. Aujourd'hui, le montant dépasse la proposition initiale. Que puis-je faire ?

Dés lors qu'il est daté et signé par le professionnel et le client, le devis a valeur de contrat. Le professionnel doit donc respecter les engagements pris, en particulier en matière de prix et de délai. Pour modifier le devis, il faut qu'il vous propose les modifications envisagées, et que vous les acceptiez au même titre que le devis initial (au travers d'un devis rectificatif ou complémentaire).

Est-ce qu'un commerçant peut refuser un paiement par carte bancaire ?

Le professionnel qui affiche le logo CB à l'extérieur ou à l'intérieur de ses locaux s'engage à accepter tous les paiements par carte bancaire y compris en période de soldes. Cependant il peut fixer un montant minimum à partir duquel il accepte ce mode de règlement. Dans ce cas, la somme doit être affichée de manière visible dans le magasin et être raisonnable, c'est-à-dire ne pas constituer un frein à l'utilisation de la carte.

DROIT DU TRAVAIL

Quel est le montant de la prime de panier ?

Le montant minimum correspond à la valeur du point de la convention dont vous dépendez. Mais le chef d'entreprise peut décider d'un montant supérieur.

A quoi correspond la cotisation du capital décès de 1,50% ?

Les cadres et assimilés cadres qui relèvent du régime AGIRC bénéficient d'une couverture en capital décès. La cotisation de 1,50% sur le plafond de la sécurité sociale est à la charge exclusive de l'entreprise. Celle-ci peut décider d'être son propre assureur, dans ce cas la réglementation AGIRC impose que le capital décès qui sera versé aux ayants droit représente une somme égale à trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale en vigueur lors du décès, soit pour 2012 : 13 021 020 F

AGENDA

SAMEDI 31 MARS 2012

Ruamm

- Déclaration de ressources pour les travailleurs indépendants imposés selon le régime du forfait et les gérants majoritaires de sociétés.
- Impôt sur le revenu
- Paiement des cotisations du 2e trimestre
- Paiement du 1er acompte

MERCREDI 5 AVRIL

0,7% formation

Les entreprises occupant en moyenne sur l'année au moins dix salariés sont tenues de consacrer chaque année au moins 0,7% de leur masse salariale brute aux actions de formation professionnelle continue.

SAMEDI 15 AVRIL

CRE (Caisse des retraites)

Cotisations trimestrielles

DIMANCHE 30 AVRIL

TSS - Déclaration et paiement

Date limite de dépôt de la déclaration et du paiement pour les professionnels clôturant leur exercice social au 31/03, 30/06, 30/09, 31/12.

Impôt sur les sociétés (IS) Dépôt de la liasse fiscale

Date limite de dépôt de la liasse fiscale pour les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés clôturant au 31 décembre

DNS (Déclaration nominative des salaires)

Cette échéance concerne toutes les personnes physiques ou morales qui versent des rémunérations à un tiers : traitement, salaires, émoluments, honoraires, commissions, ristournes…

Impôt sur le revenu - Déclaration de revenus des professionnels

Cette échéance s'applique aux professionnels qui déclarent à un régime réel d'imposition.

Ruamm

Déclaration de ressources pour les travailleurs indépendants.

Taxe sur les spectacles

Déclaration et paiement

Pour plus d'informations, contactez la Direction des services fiscaux. Tél. 25 75 00

Sites spécialisés

Acheter-vendre

www.reprise-entreprise.fr est un portail de cession et de reprise d'entreprise. Site du réseau Equylibre, il offre une visibilité maximale auprès de plus de 100 000 repreneurs chaque mois.

Opportunités d'affaires

www.limportateur.com réunit plus de 4000 annonces d'opportunités d'affaires. Les annonces sont classées par catégorie et la publication est gratuite.

Faciliter l'exportation

www.scic-export.com est un site pour les entreprises françaises qui souhaitent se développer à l'international. Opportunités d'affaires, marchés porteurs, contacts, informations sur les pays, salons… Toutes les informations pratiques y figurent.

Liens à l'international

www.cioa.com spécialiste des relations d'affaires à l'international depuis 1994, le groupe Cioa est structuré en réseau pour permettre de mieux acheter et de développer vos produits à l'étranger.

Prospecter en Australie avec Ubifrance

Forte d'une équipe biculturelle de 10 professionnels de l'export, la mission économique Ubifrance de Sydney vous accompagne dans vos projets de prospection et de développement à l'international sur le marché australien.

Adaptés à vos besoins, ses services se déclinent en quatre gammes correspondant aux différentes étapes de votre progression sur ce marché :

- Conseil : vous informer sur les opportunités
- Contacts : vous mettre en relation avec les bons partenaires
- Communication : accroître votre notoriété et celle de vos produits
- Vie : une formule originale pour renforcer votre équipe export

Membre du réseau diplomatique français en Australie, la mission économique Ubifrance de Sydney est au cœur du dispositif d'appui des entreprises françaises.

Pour en savoir plus, tout est sur www.ubifrance.fr

Métropole

Matériel de contrôle

Entreprise mosellane spécialisée dans les systèmes de contrôle d'accès souhaite se développer à l'international par le biais d'un réseau de distribution. Elle fabrique et développe des lecteurs et des centrales biométriques.

Pour en savoir plus, www.bemetrics.fr

Europe

Matériel médical

Fournisseur de diagnostics in vitro sur le marché européen, implanté en Métropole, en Belgique, au Luxembourg ainsi qu'en Suisse, propose son savoir-faire et son expérience. Gamme complète et innovante de tests rapides et de tests ELISA dans les domaines de la pédiatrie, la gynécologie, l'urologie, les maladies infectieuses, la bactériologie, la sérologie et la toxicologie. *Pour en savoir plus, www.nal-vonminden.com*

Pour en savoir plus sur toutes nos offres tapez www.export-forum.com

Nouvelle-Calédonie

Maison

- **Salon de l'habitat et de la décoration**

Du 12 au 15 avril
Maison des artisans, Nouville
Tél. 27 56 85 ou 77 30 90

Métropole

Multisectoriel

- **Foire de Paris**

Du 27 avril au 8 mai
Paris, porte de Versailles
www.foiredeparis.fr
La 108e édition de cette traditionnelle manifestation reste l'un des rendez-vous incontournables de l'art de vivre à la française. Bien-être, loisirs, accessoires, artisanat, habitat, découvertes d'autres cultures… tout y est ! Plus de 600 000 visiteurs foulent le sol du centre d'exposition chaque année.

Mode

- **Who's Next**

Salon du prêt-à-porter
Du 30 juin au 3 juillet, Paris, porte de Versailles
www.whosnext.com

Santé

- **Intermedica**

Du 22 au 25 mai
Paris, porte de Versailles
www.hopitalexpo-intermedica.com

Informatique

- **Solutions Linux open source**

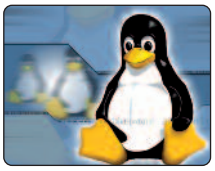

Du 19 au 21 juin
Paris, la Défense – Cnit
www.solutionslinux.fr

Australie

Maison individuelle

- **HIA Home Ideas Show**

Du 26 au 29 avril
Melbourne
www.hiahomeshow.com.au

Nouvelle-Zélande

Energie marine

- **Awatea**

6e conférence annuelle et foire commerciale pour l'industrie d'énergie marine.
19-20 avril 2012
Wellington, Te Papa Museum

Indonésie

Imprimerie

- **Indoprint**

Du 11 au 14 avril
Djakarta
Indoprint est l'une des foires commerciales de premier plan pour l'industrie de l'imprimerie en Indonésie et veut promouvoir le développement durable des normes plus élevées pour l'industrie de l'imprimerie. Il est considéré comme une plateforme de communication internationale à laquelle des contacts d'affaires sont réalisés, et renforcé et un endroit pour découvrir de nouvelles idées. Le Indoprint coïncide avec les foires Indoplas et Indopack.
www.wakeni.com

Singapour

Boulangerie

- **Bakeryasia**

Du 17 au 20 avril
Singapour
www.foodnhotelasia.com

Viêt-nam

Multisectoriel

- **Vietnam expo**

Du 4 au 7 avril
Hanoï
www.vinexad.com.vn

Chine

Multisectoriel

- **Foire internationale de Canton**

En avril, dates non définies - Canton
www.cantonfair.org.cn

Forme et bien-être

- **Beauty and Fitness Expo**

En Juin, dates non définies
Hong Kong
www.hka.com.hk

Les dates des salons sont mentionnées sous réserve. N'hésitez pas à contacter les organisateurs ou à consulter les sites Internet pour obtenir tous les renseignements pratiques.

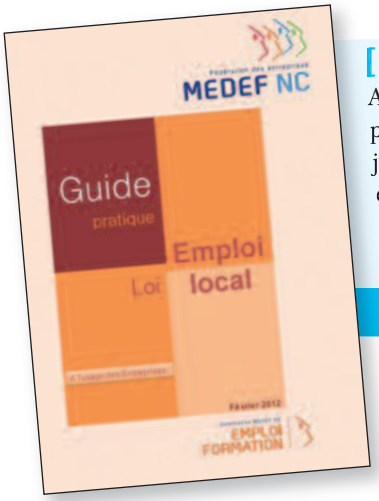

[EMPLOI LOCAL

Avec l'entrée en application de la commission paritaire de l'emploi local (CPEL), le Medef vient de publier un guide pratique pour accompagner les entreprises dans leur démarche. Abordant les thèmes juridique, social, du recrutement et de la formation, cet ouvrage répond aux nombreuses questions que peuvent se poser les chefs d'entreprises et responsables en ressources humaines. Le guide présente également le tableau des activités professionnelles et l'ensemble des textes législatifs actuellement en vigueur.

Disponible au Medef, immeuble le grand théâtre - Nouméa - Tél. 27 35 25 medefnc@medef.nc Prix : 1 500 F.

[TOUT SUR L'USINE DU NORD

Le premier numéro de l'année offre une belle place au projet de l'usine du Nord et donne la parole à Antonin Beurrier, président de Xstrata Nouvelle-Calédonie. Un article de présentation des contrats dits « d'alliance » permet d'en connaître un peu plus sur les entreprises étrangères, et leurs travailleurs, qui participent à la construction de l'usine. Au reste du sommaire, vous retrouverez l'annonce de l'ouverture de deux hôtels dans la zone VKP ainsi que la présentation d'une nouvelle formation concernant les métiers de la mine.

En vente auprès des dépositaires de presse. Prix : 500 F

[UN NOUVEL HEBDO

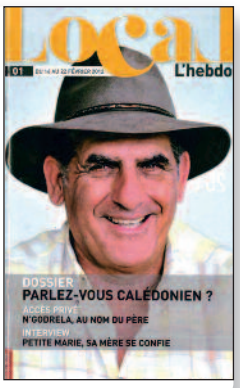

Local, est le nouvel hebdomadaire d'actualité et arts de vivre des Nouvelles calédoniennes. Culture, gastronomie, témoignages, tourisme, il aborde chaque semaine, les thèmes qui font l'actualité. A travers différents portraits, interviews, et reportages, sans oublier le dossier, vous retrouvez toute la vie du pays dans le magazine de « toutes les couleurs de la Nouvelle-Calédonie ». *Supplément en vente avec les Nouvelles calédoniennes tous les jeudis, 180F.*

[NOUMÉA DE DEMAIN

Le magazine municipal consacre son dossier au prochain plan d'urbanisme sur lequel les Nouméens sont invités à donner leur avis en ce moment même. En effet, l'enquête publique de révision du PUD a été lancée le 1er mars pour « 45 jours ». C'est dans ce cadre également, que trois expositions sur l'évolution de la capitale sont proposées à l'hôtel de ville : la première est une balade photographique de 1854 à nos jours, la deuxième présente le Nouméa de 2025, enfin la dernière est consacrée exclusivement au plan d'urbanisme directeur.

Tiré à 47 000 exemplaires, il est distribué directement dans les boîtes aux lettres et postales de tous les Nouméens.

[AUDIOVISUEL

Le paysage audiovisuel local s'est étoffé ces dix dernières années. Le magazine Objectif part de ce constat pour dresser le portrait du secteur audiovisuel en Nouvelle-Calédonie. Point positif : le nombre de projets est en constante augmentation depuis 2005, avec une croissance notable des tournages locaux. De plus, les retombées économiques de ce secteur d'activités ne sont pas négligeables. Pourtant, les perspectives de la création audiovisuelle restent fragiles car les diffuseurs potentiels sont très peu nombreux.

En vente auprès des dépositaires de presse. Prix : 600 F

[ARTISANAT

5 029 entreprises artisanales ont actuellement moins de trois ans d'ancienneté. Au-delà de cette durée, plus de quatre entreprises sur dix disparaît. Si prendre une patente reste une démarche simple, inscrire son entreprise dans la durée est plus complexe. La Chambre de métiers et de l'artisanat oriente les jeunes chefs d'entreprises dans son dossier du mois de février en leur donnant « 7 conseils pour réussir ». *Diffusé à tous les ressortissants de la CMA, Info métiers est aussi disponible sur www.cma.nc*

[PROSPECTER À TAHITI

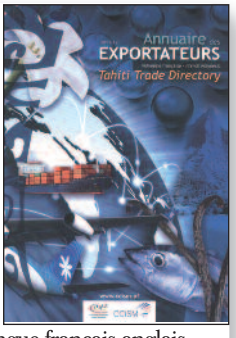

La nouvelle édition de l'annuaire des exportateurs polynésiens est sortie. Ouvrage de référence pour tous les professionnels intéressés par un commerce, une joint-venture ou une collaboration technique avec des entreprises polynésiennes, il présente 140 exportateurs travaillant : secteurs de la perle, de l'agroalimentaire dont la fameuse vanille, du textile, de l'artisanat ou encore de la construction navale. Disponible en version bilingue français-anglais, il a été réalisé par la CCISM et la CMA de Polynésie française.

En consultation au service Documentation de la CCI